DOCUMENT RESUME

ED 456 644 FL 026 865

TITLE	Affirming Francophone Education: Foundations and Directions. A Framework for French First Language Education in Alberta = Affirmer l'education en francais langue premiere: fondements et orientations. Le cadre de l'education francophone en Alberta.
INSTITUTION	Alberta Learning, Edmonton. Direction de l'education francaise.
ISBN	ISBN-0-7785-0800-5; ISBN-0-7785-0799-8
PUB DATE	2001-00-00
NOTE	113p.
AVAILABLE FROM	Alberta Learning, French Language Services Branch, 11160 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada, T5K 0L2. Tel: 780-427-2940; Fax: 780-422-1947; Web site: http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/choices/asp.
PUB TYPE	Guides - Non-Classroom (055) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)
LANGUAGE	English, French
EDRS PRICE	MF01/PC05 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Elementary Secondary Education; Federal Legislation; Foreign Countries; French; *French Canadians; Language Attitudes; Language Maintenance; Language of Instruction; Second Language Instruction; Second Language Learning
IDENTIFIERS	Alberta; Canada

ABSTRACT

This booklet presents a clear and succinct description of the educational needs of francophone students, families, and communities, and how this all fits into the constitutional requirements of Canada as directed by the 1982 Canadian Charter of Rights and Freedoms and all subsequent amendments and Canadian Supreme Court rulings. It identifies the expected outcomes for francophone education and the conditions that must be met to ensure that these outcomes are achieved. It describes the educational project and the very core of francophone education and emphasizes the importance of the school-family-community partnership in achieving this project. The document is intended for all who are involved in the planning, implementation, and administration of francophone education. Section titles include the following: "Francophone Education in Alberta: Constitutional, Legislative, and Legal Foundations"; "Components of Francophone Education"; "The Francophone School: Its Educational Project"; "Francophone Education in Alberta: Provincial Framework." Five appendices and a bibliography are included. (Contains 108 references.) (KFT)

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

ED 456 644

Affirming Francophone Education: Foundations and Directions. A Framework for French First Language Education in Alberta= Affirmer l'education en francais langue premiere: fondements et orientations. Le cadre de l'education francophone en Alberta.

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

- This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
- Minor changes have been made to improve reproduction quality

- Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Christine Andrews

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

1

FL 026 865

BEST COPY AVAILABLE

FL

Affirming Francophone Education

Foundations and Directions

A Framework for French First Language Education in Alberta

Alberta LEARNING

AFFIRMING FRANCOPHONE EDUCATION

Foundations and Directions

A Framework for
French First Language Education
in Alberta

Alberta
LEARNING

ALBERTA LEARNING CATALOGUING IN PUBLICATION DATA
Alberta. Alberta Learning. French Language Services Branch.
Affirming francophone education - foundations and directions: a framework for French first language education in Alberta.

French version: Affirmer l'éducation en français langue première - fondements et orientations : le cadre de l'éducation francophone en Alberta.

ISBN 0-7785-0800-5

1. French (Language) - Study and teaching - Alberta.
2. Education - Alberta - Francophones. I. Title.
II. Title : A framework for French first language education in Alberta.

PC2068.C2.A333 2000 440.707123

This publication is for:

Students	
Teachers	✓
Administrators (principals, superintendents)	✓
School Councils (parents)	✓
Consultants	✓
Others	✓

For more information, please contact:

French Language Services Branch
Alberta Learning
11160 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Phone: (780) 427-2940
Fax: (780) 422-1947
E-mail: LSB@edc.gov.ab.ca

This publication is available on the Internet at
www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/choices.asp

Copyright © 2001, the Crown in Right of Alberta as represented by the Minister of Learning.

Permission is given by the copyright owner for any person to reproduce this publication or any part thereof for educational purposes and on a non-profit basis.

PREAMBLE

The provision of constitutional guarantees for official minority-language education rights was enshrined in 1982 in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Three subsequent Supreme Court of Canada rulings—Mahé v. Alberta; *Reference Re Public Schools Act* (Manitoba); Arsenault-Cameron v. Prince-Edward Island—affirmed the right for francophones to govern their own schools. These rulings also clarified the role and mandate of francophone education outside Quebec. The Alberta *School Act* promulgated in 1988 and amended in 1992 reflects the *Charter* and the Supreme Court rulings.

Since 1982, constitutional, legislative and administrative issues as they relate to francophone education have been the focus of many writings, conferences and meetings not only in Alberta but across Canada. They have all been valuable in furthering our understanding of francophone education. However, what was still missing was a document that dealt specifically and completely with the nature, role and mandate of francophone education.

Affirming Francophone Education—Foundations and Directions presents a clear and succinct description of the educational needs of francophone students, of their families and communities. It identifies the expected outcomes for francophone education and the conditions that must be met to ensure these outcomes are achieved. It describes the educational project at the very core of francophone education and emphasizes the importance of the school-family-community partnership in achieving this project.

This document is intended for all who are involved in the planning, implementation and administration of francophone education: department officials, parents, researchers, school administrators, teachers and trustees. They now have the solid framework and direction to guide them in their endeavour to provide an excellent education to Alberta's francophone students.

Table of contents

1 PREAMBLE

5 **FRANCOPHONE EDUCATION IN ALBERTA: CONSTITUTIONAL, LEGISLATIVE AND LEGAL FOUNDATIONS**

5 Legislative context
5 • Canadian Constitution and education
6 • Legislative background of francophone education in Alberta
8 Intent of section 23
9 Definition of francophone education
9 Definition of francophone school

11 **COMPONENTS OF FRANCOPHONE EDUCATION**

11 Mandate
12 Vision
12 Mission
12 Goals and outcomes
14 Clientele
15 Educational needs of francophone students, families and communities in a predominantly English milieu
15 • Identifying needs
18 • Specific educational needs of francophone students in Alberta
18 • Conditions for meeting the educational needs of francophone students
20 Complementarity of contexts and roles in francophone education
20 Partners and partnerships

27 **THE FRANCOPHONE SCHOOL: ITS EDUCATIONAL PROJECT**

27 Description
28 Characteristics

28 Five core components
30 Actualizing the educational project

32 CONCLUSION

35 **ADDENDUM**

35 **FRANCOPHONE EDUCATION IN ALBERTA: PROVINCIAL FRAMEWORK**

35 1. Provincial legislation
35 2. Minister of Learning
36 3. Alberta Learning
36 4. French Language Services Branch
36 5. Public school jurisdictions
36 6. Regional francophone authority
36 7. School councils
37 8. General financing of school boards and regional authorities

38 **APPENDICES**

38 A.1. Glossary and Acronyms
42 A.2. Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (1982)
43 A.3. Section 5 of the *School Act*, Province of Alberta
44 A.4. Alberta Francophone Education Regions (1994)
45 A.5. Alberta Francophone Education Regions (2000)
46 A.6. Bibliography

FRANCOPHONE EDUCATION IN ALBERTA

CONSTITUTIONAL, LEGISLATIVE AND LEGAL FOUNDATIONS

Legislative context

The historical and legislative evolution of francophone education in Alberta spans more than a century. The following are some of the highlights of this evolution.

Canadian Constitution and education

1867

- The *Constitution Act, 1867* places education under provincial jurisdiction. It also defines rights related to separate and other denominational schools.

1982

- Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (of the *Constitution Act, 1982*) provides constitutional guarantees for minority-language education rights.

- Section 29 of the *Charter* upholds the rights and privileges enshrined in the *Constitution Act, 1867* with respect to separate and other denominational schools.

Right to francophone education

Under section 23 of the *Charter*, all Canadian citizens—francophone and anglophone alike—who live in a minority linguistic setting are entitled to have their children educated in the official language of the minority, everywhere in Canada.

Members of the French or English minority in a Canadian province or territory thus possess the right to have their children receive their primary and secondary education in the language and facilities of the minority. This right applies wherever there are enough children of eligible Canadian citizens to warrant the provision, management and control of instruction in the minority language using public funds.

Legislative background of francophone education in Alberta

1842

- The first French-language school is founded at the Lac Sainte-Anne mission. Subsequently, other schools using French as a language of instruction were established based on the *North-West Territories Education Act, 1841*.

1875/1877

- The *North-West Territories Act* was passed in 1875 and amended in 1877. It permits Francophones living in the North-West Territories to use French as a language of instruction.

1892

- A school decree issued by the North-West Territories Council of Public Education makes English the official language of instruction in the North-West Territories. However, the decree does allow school boards to offer one primary course in French.

1901

- Section 75 of the North-West Territories decree governing schools makes English the language of instruction, but permits limited use of French in primary classes as provided for in the 1892 decree.

1905 and 1907

- Section 17 of the *Alberta Act, 1905* gives the provincial legislature decision-making powers in education, with the exception of the constitutional guarantees provided under section 93 of the *Constitution Act, 1867*. Those guarantees, which deal with the denominational nature of schools, are incorporated into the *Alberta Act*.

- The 1901 decree governing francophone education remains in effect when Alberta becomes a province in 1905.

1925

- A regulation entitled *Instructions Concerning the Teaching of French in the Elementary Schools* states that, in establishments where a school board offers a primary French course, all subjects except English may be taught in French in Grades 1 and 2. Beginning in Grade 3, however, the regulation allows only one hour per day for the study of the French language, although teachers may provide explanations in French when necessary. The regulation remains in effect in the school acts of 1936, 1945 and 1950.

1952

- The *School Act* is revised. As a rule, all courses must be taught in English, although a school district or division may authorize the teaching of one elementary course in French.

1964

- The *School Act* is amended to permit teaching in French from Grades 1 to 9, but in decreasing amounts: Grades 1 and 2 may be taught entirely in French (except for one hour of English per day); in Grade 3, there must be two hours of instruction in English daily; and from Grade 4 on, instruction in French must be limited to one hour per day.

1968

- An amendment to the *School Act* allows French to be used as the language of instruction during 50% of the school day from Grades 4 to 12. A regulation further specifies the courses that may be taught in French and the subjects for which exams may be taken in French.

1970

- A new *School Act* gives the Minister of Education the power to introduce regulations governing the use of English or French as the language of instruction. Moreover, section 150 of the *School Act* permits school boards to authorize French instruction as long as the ministerial regulations to this effect are respected. The new regulations of 1970 are very similar to those of 1968.

1976

- With the adoption of Regulation 250/76, French language education undergoes a major transformation. Instruction may now be provided entirely in French, except for one hour of English per day. School boards that wish to introduce an educational program in the French language must first pass a resolution and inform the Minister. They must also

demonstrate to the Minister that they will look after the interests of students who want to continue receiving their instruction in English.

1988

- The *School Act* grants parents who qualify under section 23 of the Charter the right to have their children receive school instruction in French first language education.

1993

- The *School Act* recognizes section 23 citizens' right to govern francophone education as provided for in the *Charter* and upheld by the Supreme Court of Canada in 1990.

1994

- The Minister of Education creates seven francophone education regions. In three regions, he establishes regional authorities to govern the education of section 23 children. In three other regions, he creates coordinating councils to facilitate the development and governance of francophone education. (See map in Appendix A.4, page 44.)

1999

- The governance of francophone education is restructured into five francophone education regions, operating as three regional authorities and two co-ordinating councils.[1]

2000

- The governance of francophone education is further restructured into four francophone education regions operated by Francophone authorities. The remaining co-ordinating councils are dissolved. (See map in appendix A.5, page 45.)[2]

Intent of section 23

Section 23 of the *Charter* helps ensure the protection of Canada's two official languages by providing minority groups of both languages with education in their mother tongue, thereby contributing to the vitality of their communities.

In 1990, the Supreme Court states that legislators have given to section 23 three key functions in protecting the language and culture of the country's linguistic minorities.

1. Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 025/99).

2. Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 004/2000), Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 016/2000).

- **Flourishing of Canada's two official languages**

First, the general purpose of section 23 is "to preserve and promote the two official languages of Canada, and their respective cultures, by ensuring that each language flourishes, as far as possible, in provinces where it is not spoken by the majority of the population". (Judgment, p. 13).

- **Correcting the erosion of minorities**

Section 23 is also intended "to correct, on a national scale, the progressive erosion of minority official language groups and to give effect to the concept of 'equal partnership' of the two official language groups in the context of education". (Judgment, p. 15).

- **Creating major institutional structures**

Finally, section 23 introduces a new kind of guarantee. In order to be effective, it "confers upon a group a right which places positive obligations on government to alter or develop major institutional structures." (Judgment, p. 16). Francophone governance is one example of such major institutional structures.

Definition of francophone education

In the spirit of section 23, francophone education must embody the central theme of the 1990 judgement—that is, it should be **a linguistic, cultural and community enterprise** that meets the needs of both students and the community through a school program that helps:

- affirm children's identification with and sense of belonging to the francophone culture and community
- correct linguistic and cultural erosion, or assimilation
- change and create structures to reflect the intent of section 23 of the *Charter*.

Definition of francophone school

Under section 23, francophone schools and governance by francophones become institutional structures and the principal tools that enable parents to exercise their *Charter* rights.

The francophone school is a facility designed for living, learning, and integrating the French language, culture and community.

It would be a serious mistake to suggest that the learning of French alone satisfies the intent of the *Charter*. "Underlying every linguistic enterprise lies a deeper cultural motivation. If such enterprises are not built upon a solid foundation rich with cultural experience that heightens the sense of belonging and identity, they risk collapsing much faster than they were erected." (Benoît Cazabon, 1992, trans.).

Conclusion

Clearly, the francophone school must be an establishment whose pillars are language, identity, culture and community integration.

COMPONENTS OF FRANCOPHONE EDUCATION

Mandate

The mandate of francophone education is rooted in the constitutional framework, the *School Act*, historical contexts, social and legal considerations, and scientific research.

There are two aspects to the mandate. One is to provide a schooling experience built around francophone language, culture and community as provided for under section 23 of the *Charter*. Within this context francophone students gain the knowledge and skills they need to become autonomous, responsible citizens who care about others and are able to contribute to both the renewal of the francophone community and the well-being of society in general.

The other aspect of the mandate is to help correct the linguistic and cultural erosion suffered by students and the community in a predominantly English milieu. To counter assimilation, instruction must be provided in a rich linguistic and cultural environment that enables students to integrate into the francophone culture and community locally, nationally and globally. This integration is achieved through cultural and community experiences and commitments that nurture the francophone identity and sense of belonging.

Such is the comprehensive mandate that guides the introduction and development of all components of the francophone education system.

Vision

Francophone education is recognized for its pursuit of excellence and its contribution to the development of francophone culture and community. It is geared to helping students grow and acquire the knowledge, skills and attitudes they need to lead competent, autonomous and fulfilling lives in the 21st century.

Mission

The mission of francophone education is to ensure the transmission and vitality of French language and culture and to contribute to the growth and flourishing of the francophone community. The school plays a key role by enabling students to develop a francophone identity and a sense of belonging to the francophone community, as well as by gaining the skills they need to integrate into and participate in the well-being of their community, society and the world.

Goals and outcomes

Francophone education in Alberta aims to help students achieve the goals and outcomes set by the province and reflected in Canadian society. In general terms, the goals of education are to ensure student learning and integration into society. Besides focusing on community belonging, francophone education must indisputably be recognized provincially, nationally and internationally for its pursuit of excellence in helping shape human beings who are proud of their francophone identity and capable of contributing to society.

Expected outcomes

Francophone education will have fulfilled its mandate and attained its goals when the following results will have been achieved.

Outcome I:	Students identify with and integrate the francophone language, culture and community.

Consequently, francophone education must:

- enable students to master French as a first language;
- awaken and strengthen francophone students' cultural and linguistic identity and pride;
- develop students' sense of belonging to the francophone community on the local, national and global levels;
- provide students with a sound knowledge of French-Canadian history and of the Francophonie in general;
- introduce and instill an appreciation for the multiethnic, multilingual and intercultural nature of the francophone community.

Outcome II:	Students gain the knowledge, skills and attitudes prescribed in the Alberta Program of Studies.

Consequently, francophone education must:

- nurture students' intellectual, affective, psychomotor, social, artistic, spiritual and moral growth;
- ensure quality learning in core subjects;
- develop students' appreciation and respect for the bilingual character and multicultural nature of Canada;
- convey and reinforce an enlightened understanding of Canadian and world history and evolution;
- enable students to take their rightful place in Canada and the world.

Outcome III:	Students acquire a sound knowledge of English.

Consequently, francophone education must:

- help students master English and attain a high level of additive, balanced French-English bilingualism;
- foster in students an appreciation and understanding of English culture in their locality, across Canada and throughout the English-speaking world;
- allow students to integrate into and participate more fully in society as bilingual citizens.

Outcome IV:	The school represents a solid, dynamic focal point of French language and culture for students, families and the françophone community.

Consequently, francophone education must:

- constitute a focal point of living culture that meets the needs and expectations of parents and the francophone community;
- foster creativity and encourage students to play an active role in helping the family, French culture and the francophone community flourish;
- promote partnerships with the home, community and business world to strengthen the complementary links that bind together school, family and community and to ensure the authenticity and relevance of francophone education;
- recognize and value the different language levels and cultural diversity within the community and encourage the integration of all aspects of francophone culture.

To sum up, francophone education should provide students with solid basic schooling, both intellectual and cultural. Its aims are the acquisition and mastery of the French language, a high level of additive French-English bilingualism, awareness of ones' roots, a commitment to the vitality and renewal of francophone culture and community, full participation in society and an openness to the world.

Clientele

◦ Persons covered under section 23

Francophone schools in Alberta are designed to serve people covered under section 23 of the *Charter*. Paragraphs (1) and (2) of section 23 specify which Canadian citizens have the right to have their children educated in the language of the minority at the primary and secondary levels:

(1) all children of a parent whose first language learned and still understood is that of the linguistic minority (French in Alberta)
(2) all children of a parent who received his or her primary school instruction in Canada in the language of the minority
(3) all children whose sibling has received or is receiving primary or secondary school instruction in Canada in the language of the minority.

◦ Three categories of section 23 parents

The first category of parents whose children qualify for francophone education in Alberta consists of Canadian citizens whose first language learned and still understood is French.

The second category comprises Canadian citizens who, while not necessarily of francophone origin, received their primary school instruction in French. This clause respects the choice of parents who wish to offer their children the same opportunities to learn French and integrate into the francophone culture, opportunities that they themselves enjoyed.

The third group covered under the *Charter* are children in a family where one child has received or is receiving school instruction in Canada in French. This provision supports the family unit by offering all children of the same family the opportunity to receive a similar education. Examples of persons who could qualify include blended families or families who have lived in a milieu where the language of instruction was that of Alberta's linguistic minority.

◦ Other potential clienteles for francophone education

In the spirit of section 23—to ensure the vitality of minority francophone communities—and in keeping with its remedial intent, a francophone school authority may admit students from other categories of parents while respecting the mission of francophone education. For instance, although not directly covered under the *Charter*, children whose parents fit into the following categories may receive French first language schooling:

(1) parents who have francophone roots and want to reintegrate French identity and culture into their children's lives;
(2) parents who want their children to maintain their French language skills, identity and culture (i.e. francophone immigrants who are permanent residents of Canada).

Educational needs of francophone students, families and communities in a predominantly English milieu

In areas where English language and culture predominate, francophone schools and programming are shaped primarily by the linguistic, educational, cultural, identity and community needs of students, families and the francophone population.

Identifying needs

Three main sources of information are used to identify francophone educational needs in Alberta: the milieu, research findings on the acquisition of language and culture in minority settings, and the *raison d'être* of francophone education.

① Milieu

Learning French as a first language occurs in a specific societal context: the milieu, or setting. In Alberta, this setting is characterized by a pervasive English influence. The milieu affects the value placed on the French language and culture, as well as the sociolinguistic vitality of francophone families and community and of French in society.

Like people everywhere, francophone students in Alberta have basic physical, social, affective, intellectual and spiritual needs (Maslow). What sets francophone students and their community apart, however, is the influence of the milieu on:
- the acquisition and preservation of French as a first language;
- the identification with French culture, and the students' sense of belonging to the francophone community;
- the development of self-esteem and self-actualization vis-à-vis their cultural identity;[1]
- the ability of students, families and the community to counter the influence of assimilation and of their minority status, while at the same time integrating anglophone reality.

Educational authorities serving francophone students must take into account the milieu's influences on their linguistic and cultural

[1] See self-actualization in glossary

development, as well as on their schooling. *Analyzing these influences will help identify students' educational needs, which in turn will determine the most appropriate objectives and strategies for francophone education.* In Alberta, francophone students' need for self-esteem and self-actualization with respect to language, identity, and cultural and community integration is a fundamental social and affective need.

As long as educational workers recognize francophone students' self-esteem and language-development needs within their educational and cultural contexts, these students will be able to grow and make their way in life with confidence. In so doing, they will have the necessary tools to meet their needs and develop their capacities in the cognitive, identity, cultural, personal, community and social spheres.

② Research and scientific findings on the acquisition of language and culture in a minority setting

Drawing from a significant body of data and knowledge, linguists and educational researchers have established certain principles concerning first- and second-language acquisition, as well as cognitive development in a minority setting. Francophone teaching and schooling practices should reflect these findings, which emphasize two fundamental building blocks: additive bilingualism and literacy.

• Additive bilingualism

Since the 1960s, in-depth research on language acquisition has shed light on the conditions under which students in a minority setting reach a high level of cognitive and academic development. Today, students' first language and linguistic-competence thresholds are seen as central to academic success.

To acquire "a bilingualism that is cognitively and academically beneficial" (Masny, trans.), students must first reach an optimal threshold of linguistic competence. This threshold not only opens the door to additive bilingualism, but can reduce the likelihood of the subtractive bilingualism so often found among students whose first language is not that of the majority.

Students need to master language to the point where they can make themselves understood in "decontextualized communication" situations. This means that, without the benefit of context, they are able to understand a message, generate ideas on the topic, and express themselves competently and easily in accordance with the genius of the language used. Additive bilingualism—or Masny's cognitively and academically beneficial bilingualism—is attained when students are able to manipulate ideas, establish links between them and communicate them effectively in more than one language.

◦ Literacy

Francophone education in Alberta faces certain challenges, particularly that of literacy. According to Masny, literacy is a set of cultural skills, behaviours, attitudes and values, and ways of speaking, writing and acting. Literacy means the way in which one conveys and understands complex information in authentic communication situations, both oral and written, in different "texts" and contexts. Besides being defined as an individual's linguistic and cognitive abilities, literacy is also considered a sociocultural phenomenon. Recent studies further indicate that literacy is the principal factor in academic success.

Literacy is developed in three fundamental, interrelated dimensions, which constitute specific literacies individually and multiple literacies when taken as a whole.

For francophone students in a minority setting, these various literacies have particular characteristics.

Personal literacy is the ability to understand and affirm oneself as a francophone. It includes the capacity to use French, understand the dimensions of one's francophone identity, and know how to affirm oneself and act positively as a francophone citizen. The personal dimension is present in all facets of life.

Community literacy is the ability to understand one's francophone community—to know how to live within it and participate as a community member in the broader society. Community literacy refers to the francophone community's ways of thinking, saying, doing and living, as well as those of society in general. It also includes the capacity to integrate into the community and society. Students can harmoniously merge their personal and community literacies through authentic French-language life experiences in the home, school and community.

Academic literacy is the ability to speak, read and write in order to achieve academic success. It entails learning the languages of various disciplines (English, fine arts, French, math, physical education, science, social studies, technology, etc.) that students will study throughout their schooling. It is the ability to grasp concepts and create links between ideas (critical literacy). It is the ability to develop information-technology skills. Academic literacy is intimately linked to personal and community literacies.

③ *Raison d'être* of francophone education

Francophone groups in Canada consider education to be of prime importance in maintaining, supporting and nurturing the ethnolinguistic vitality of their members and communities. In Alberta, francophone schools provide a means for families and the community to grow within

the French language and culture, and, when necessary, provide means to reintegrate this language and culture at the very core of francophone community life. **The basic objective for francophone families and communities is to reverse assimilation through schools that have been conceived and established for that purpose.**

Specific educational needs of francophone students in Alberta

Francophone students' specific educational needs arise from the dynamics of their milieu. In light of research findings and the *raison d'être* of francophone education, these needs can be summed up as follows.

To learn and maintain French as a first language, to acquire additive bilingualism, and to realize their cognitive potential and achieve academic success, francophone students must:

- maintain their self-esteem as francophones;
- reach a high threshold of French and English linguistic competence;
- create a positive cultural identity;
- integrate into an authentic francophone community;
- gain the literacies central to developing language, cognition, identity, culture and community.

Conditions for meeting the educational needs of francophone students

The academic needs of students, families and communities in a minority setting can be met effectively through conditions and practices that help students achieve the aims of francophone education.

The following question helps identify desirable conditions and practices for francophone education.

Considering
- the influences of the milieu
- linguistic and educational research
- francophone students' specific educational needs
- the *raison d'être* of francophone education

what are the
- academic
- linguistic
- sociocultural
- educational

life experiences that will enable francophone students to
- integrate into French language and culture
- pursue academic excellence
- integrate into and contribute to the francophone community
- take their place in society?

The following ten statements help identify appropriate and effective conditions and practices for francophone education in a minority setting.

① The family language and that of the milieu are recognized and respected as valid, unique and useful languages in daily relations.

② French, for academic purposes and intellectual development, is used at a sufficiently high level of competence that students are able to grasp and manipulate concepts, gather knowledge, generate ideas and create their own knowledge.

③ Students learn French as a first language in a context where they and all others value it, thus enabling them to attain a high level of additive bilingualism.

④ French is lived and appreciated as a vehicle for nourishing a culture, a community and a way of being.

⑤ The school contributes to and receives support from the francophone community, and enhances the ethnolinguistic francophone vitality of the milieu.[3]

⑥ Literacies[3] are supported in ways that specifically address the needs of francophones living in a minority situation.

⑦ School life and programming focus on francophone cultural inclusion.[4]

⑧ Students receive a quality education and achieve academic performance corresponding to their level of excellence in developing their language, identity, culture, skills, talents and career choices.[5]

⑨ Teachers and school staff are well informed of the specific educational needs of francophone students, families and the community; they use educational methods that effectively support learning and literacies and they serve as role models for the integration of language, identity and the francophone community.

⑩ School district and community administrators and leaders recognize the particular needs of francophone students, families and communities; they are committed to the complementary roles played by parents, the school and the community in the education of students.

---

[3] Linguistic vitality is central to the learning of French as a first language in a minority setting, and is apparent in complementary contexts (see Table 1, page 21):
- in the student's home and extended family: Parents initiate their children into academic, personal and community literacies through social and family ties. For instance, parents read stories to their children in French, and the family consistently favours French in all aspects of family and social life.
- in the francophone school: The atmosphere and programming encourage children to use French as a first language. Students are called on to live the culture in an authentic and participative context that includes family and community.
- within and outside the francophone community: These two contexts provide ongoing opportunities and services that promote the authentic use of French in businesses, daycares, professional services, social and leisure activities, etc.

[3] Personal, community and academic literacies.

[4] They emphasize significant contributions of French civilization and francophones throughout the world, in all fields of human endeavour such as history, literature, science as well as cultural, artistic and social accomplishments. The educational program—like the overall school program—is an important tool that accompanies and supports students as they build their identity and integrate into the culture and community, while respecting and valuing all people's origins.

[5] The Program of Studies and the assessments of academic performance must include the integration of those factors that play a key role in student learning in a minority setting, and the desired outcomes of francophone education.

Complementary contexts and roles in francophone education

Francophone education is more likely to succeed when there is an emphasis on the complementarity and coherence between students' life contexts and the roles played by the various partners—family, school, community and society—in their education.

Table 1 (page 21) illustrates the complementary contexts and roles that enter into play in minority education.

Students grow and learn French as a first language in four contexts or milieus:
- the family;
- the school and classroom;
- the local/regional francophone community on the one hand, and the broader local/regional community on the other;
- the provincial and national francophone community on the one hand, and the broader provincial and national society on the other.

Together, these milieus create four spheres of influence that determine the authenticity, legitimacy, coherence and effectiveness of francophone education (and form the backdrop in Table 1):
- language and culture;
- expectations and perceptions;
- shared responsibilities and collaboration;
- support structures.

These spheres of influence establish not only the relationship between the various contexts, but the very effectiveness of francophone education.

As the partners and their complementary roles are of utmost importance in francophone education, it is desirable—if not essential—that partnerships be forged.

Partners and partnerships

Partnerships have become an integral part of education in general, and an essential aspect of francophone schooling in particular. Alberta Learning stresses the interrelated nature of the educational partners' roles and responsibilities—an approach that stands to benefit francophone education, with its inherent home-school-community component.

Table I

Francophone education
Complementary contexts and roles

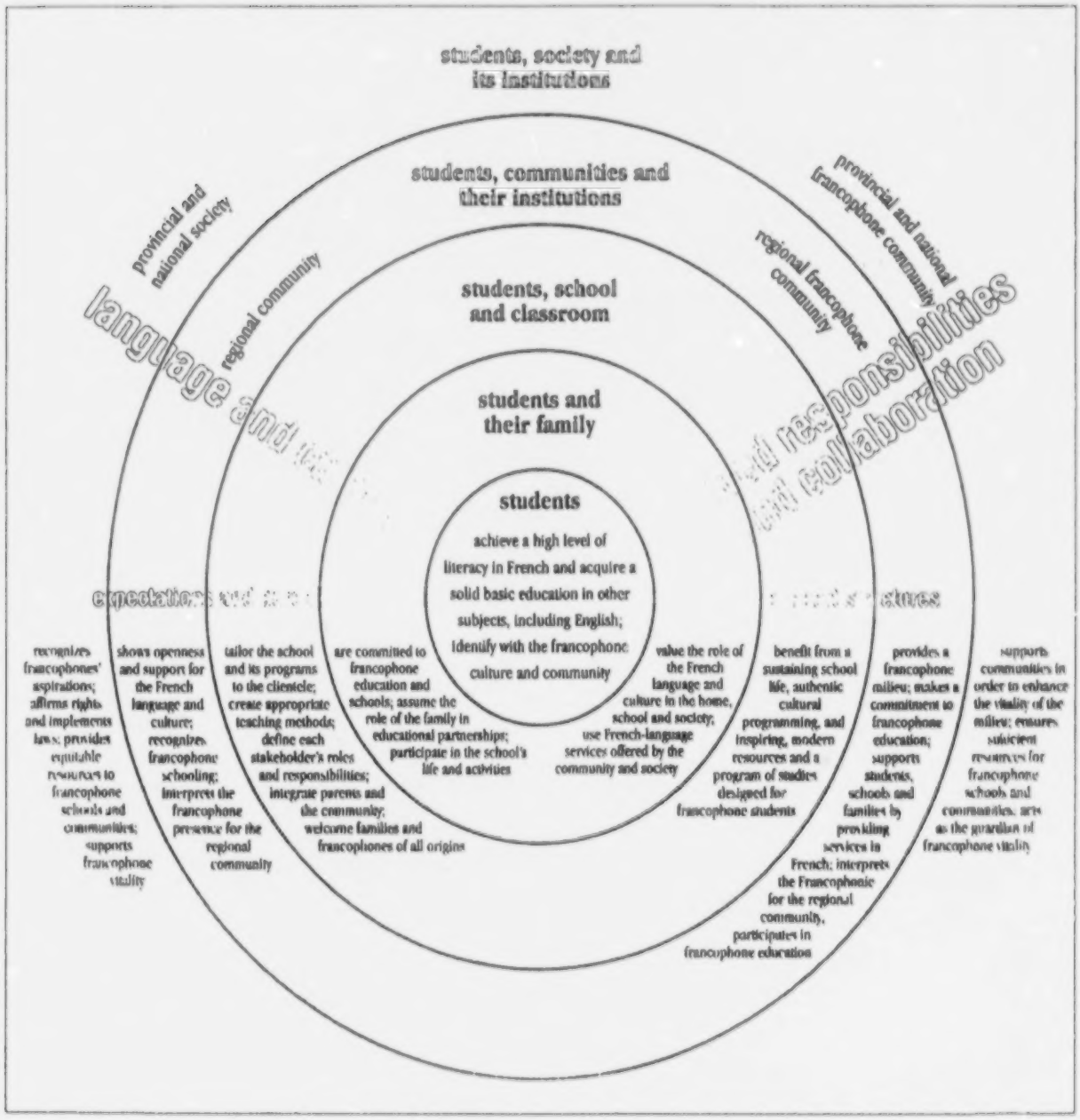
students, society and its institutions
students, communities and their institutions
students, school and classroom
students and their family
students
achieve a high level of literacy in French and acquire a solid basic education in other subjects, including English; identify with the francophone culture and community
provincial and national society
regional community
provincial and national francophone community
regional francophone community
language and
and responsibilities
collaboration
expectations and
status
recognizes francophones' aspirations; affirms rights and implements laws; provides equitable resources to francophone schools and communities; supports francophone vitality
shows openness and support for the French language and culture; recognizes francophone schooling; interprets the francophone presence for the regional community
tailor the school and its programs to the clientele; create appropriate teaching methods; define each stakeholder's roles and responsibilities; integrate parents and the community; welcome families and francophones of all origins
are committed to francophone education and schools; assume the role of the family in educational partnerships; participate in the school's life and activities
value the role of the French language and culture in the home, school and society; use French-language services offered by the community and society
benefit from a sustaining school life, authentic cultural programming, and inspiring, modern resources and a program of studies designed for francophone students
provides a francophone milieu; makes a commitment to francophone education; supports students, schools and families by providing services in French; interprets the Francophonie for the regional community, participates in francophone education
supports communities in order to enhance the vitality of the milieu; ensures sufficient resources for francophone schools and communities, acts as the guardian of francophone vitality

Source: Shernaz B. Garcia et al. in "Enhancing Achievement for Language Minority Students" (1995), based on a figure by Johnson (1994), adapted by Alberta Learning.

BEST COPY AVAILABLE

• Definition of partnership

Partnership can be defined as a relationship based on common or compatible objectives and a distribution of specific roles and responsibilities among the participants. This distribution may be formal, informal, contractual or voluntary. A partnership assumes joint contribution of resources (human, financial, material) and thus the sharing of risks, powers and the resulting benefits. (Canadian Heritage/Patrimoine canadien)

• Purpose of educational partnerships

The document, *School Council Resource Manual*, describes the purpose of school councils as follows:

- "to enhance student learning";
- "to provide the structure through which all stakeholders come together to talk about the education of that community's children."

The school council is the ideal instrument for establishing "a [...] partnership formed to build shared visions of what our schools can be and to plan strategically how we'll make those visions realities." Partnership is thus an integral part of school councils.

• Educational partnerships in a francophone setting

The reasons for creating school councils are also key to the smooth operation of all partnerships in francophone education.

In education, a partnership is a group of partners that join forces to exert a positive and determining influence on student learning. Researchers have found that students in a minority setting are put at risk when the school is separated from family and community. Their findings show that, when families and the community help plan, implement and evaluate student learning in a minority setting, academic performance improves and student alienation decreases. By exercising their influence, school partnerships can play an important role in ensuring coherence in student learning. Educational partnerships in francophone schools help encourage language acquisition, cultural and community integration, and a strong identification with the Francophonie, in addition to enhancing student achievement.

In the *School Council Resource Manual*, the following drawing illustrates how school councils work:

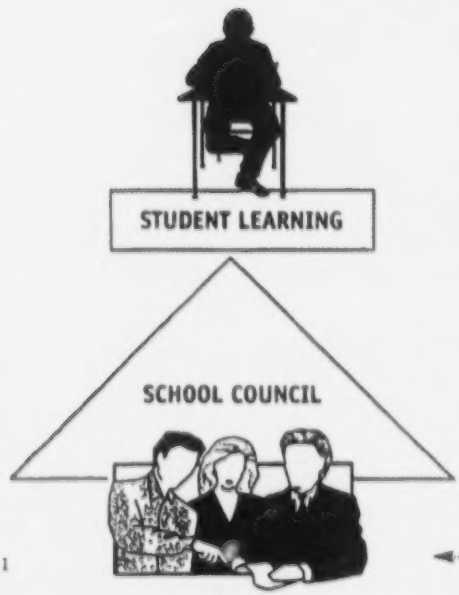

Figure 1

This image can be adapted to show the three key partners in francophone education: family, school, and community and its institutions:

Figure 2

The family and the school, both rooted in the community and collaborating with it, join forces to ensure the students' acquisition of language, identity building, cultural and community integration, and academic success.

- **Three partners, numerous partnerships**

Transcribing the three partners from Figure 2 into a modified Venn diagram reveals a dynamic that features zones of complementarity, integration and coherence.

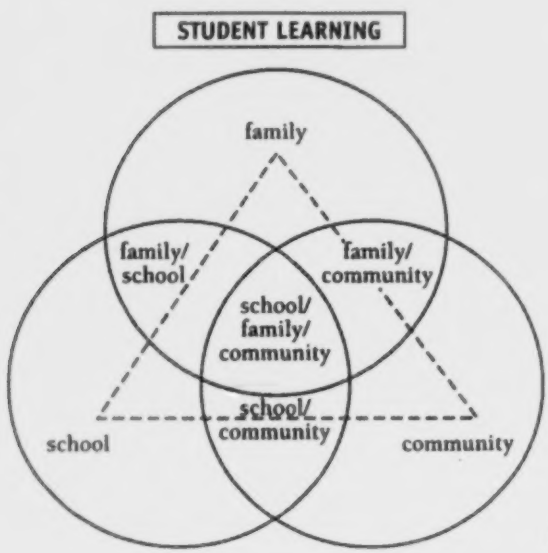

Figure 3

The three main partners—family, school, and community and its institutions—form the three corners of the triangle that supports student learning. Each partner occupies a circle corresponding to its specific role. The intersection of these circles creates three overlapping areas of integration and shared vitality: the family/school, family/community and school/community zones. In the centre lies the core three-way partnership: family/school/community. In all, four distinct zones ensure the creation of partnerships that support complementarity in francophone education.

Landry and Allard (1988–1991) produced a model that illustrates how language acquisition depends on support from the family, school and community. In their counterbalance model of bilingual development, the principal partners are directly implicated in students' educational experience. The illustration clearly shows the complementarity of family, school and community in the acquisition of French and, by extension, in the achievement of academic success. Landry and Allard recommend an educational model where one or two of the three partners compensate(s) for the weakness of the other(s).

Counterbalance model of bilingual development

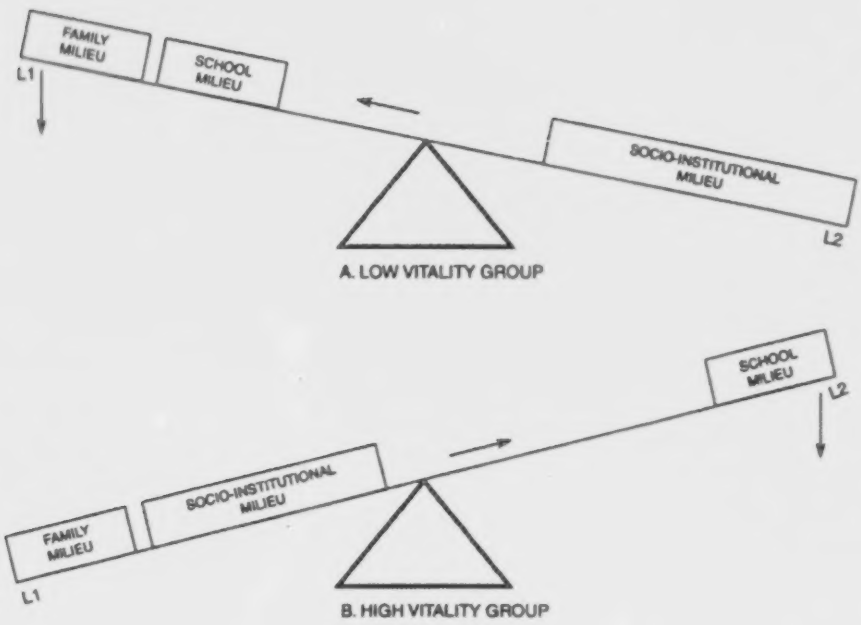

Figure 4

Although the support of family and school is vital to language acquisition in a minority setting, the socio-institutional and community components must also provide a real context and an authentic first-language setting. The arrow pointing toward L1 (first language) symbolizes the counterbalance needed for additive bilingualism. These observations reinforce the importance of the main partners and their potential partnerships in enhancing francophone students' success.

◦ Partners and partnerships in general

As Table II (pages 25-26) shows, a variety of partnerships can be created to support the complementarity of educational contexts and roles. The partners can be divided into three categories—persons (A), community institutions (B) public institutions (C)—and combine to form four types of partnerships: formal, informal, contractual and voluntary. (It should be noted that the partnership examples in Table II are entirely arbitrary.)

The number of partnerships created is not significant in itself. Rather, it is important that the partnerships truly meet the educational community's instructional, linguistic and cultural needs. They must be useful and effective, and support the mandate and mission of francophone education.

Educational partnerships have the potential to empower all partners seeking to enhance the effectiveness and growth of francophone education.

Table II

FORMING PARTNERSHIPS

Examples of partners

Persons

A

1. student
2. parents
3. teacher
4. principal
5. superintendent
6. secretary-treasurer
7. support staff
8. providers of special services
9. business people
10. day care workers
11. others

Community institutions

B

1. family
2. community
3. FPFA*
4. FCSCCA*
5. parent committees
6. parish/church
7. businesses
8. ATA* and Local 24*
9. ACFA*
10. FJA*
11. others

Public institutions

C

1. provincial government
2. Alberta Learning
3. French Language Services Branch
4. regional francophone (school) authority
5. co-ordinating council
6. school
7. school council
8. federal government
9. municipal government
10. postsecondary institutions
11. others

* See Acronyms in appendices.

Examples of partnerships

formal	informal	contractual	voluntary
C6 A1	B8 C10	B4 C2	B6 C4
C7 C4	A4 B3	A9 B4	A2 B3
B9 C8 C4	B7 A2 C9	B5 A3 C4	A7 B10 A6

Conclusion

In a minority setting, the family, school and community play key roles in students' lives in the areas of language acquisition, cultural and community integration, identity building, and academic success.

THE FRANCOPHONE SCHOOL

ITS EDUCATIONAL PROJECT

Description

The francophone school's educational project is a collaborative endeavor characterized by a broad-based commitment to define, implement and renew schooling for a specific community. It is an ongoing process of seeking those influences that benefit both students and the community through initiatives taken by the project's partners. An authentic educational project is evidenced by tangible commitments in the classroom, the life of the school, the home and the community—in other words, it is found at the very heart of the home-school-community relationship.

The educational project is a concept and a framework for supporting and fostering the development, implementation and renewal of the francophone school and its programming.

An educational project is the fruit of a community process in which a school community clearly identifies its past, sets its own directions, adopts suitable implementation measures, and assesses the degree to which its outcomes are met. The object of the process is to guide all actions intended to promote student learning and yield the desired results. The school community implements its educational project and periodically renews it with the participation of students, parents, school staff, the school board, the community and any other stakeholder committed to the francophone school's mission and mandate.

Characteristics

The application of the educational-project concept to francophone education in an anglophone milieu requires collaboration, cohesiveness and solidarity. The goal is to provide students with an effective education in terms of:

- gaining a high level of additive bilingualism;
- building a positive, harmonious francophone identity;
- pursuing academic excellence that reflects students' capabilities and society's expectations;
- integrating students into the francophone community, and ensuring the sustained cultural vitality of students, parents and the francophone community;
- ensuring francophones' full individual and collective contribution to the community, society and the world.

The educational project takes into account the community's French-language vitality. It can act as a counterbalance by promoting more extensive language use and practices among the family, school and community, thereby contributing to a broader authentic life environment that actualizes French language and culture.

"The additive or subtractive nature of bilingualism will depend on individuals' language experience, determined in large part by the community's ethnolinguistic vitality." (Landry and Allard, 1991)

"If institutionalization is limited to the school, do we not risk creating a situation that consecrates subtractive bilingualism?" (Benoît Cazabon, 1992, trans.).

Five core components

The educational project comprises the following five basic components.

1. History

The school community traces the history of its educational past: why and how the school was created, and how it has evolved.

2. The understanding of francophone education

The school community identifies the nature of its clientele and determines its specific educational and cultural needs.

In general, the conception (implementation) of francophone schooling in a minority setting takes into consideration:

- the nature of the milieu in which students, families and the community live;
- a learning framework shaped by the clientele's educational, cultural and community language needs;
- the home-school-community partnership needed to carry out the educational mandate and mission.

3. Values that unite the school community

The school community identifies the human, cultural, educational and community values that are held by enough of its members and can be used to structure and support the educational project. These values will reflect the school's vision and mission, as well as the community's vision of its future.

4. Interconnections

The francophone school's diverse interconnections help ensure a quality and coherent framework. This framework, which serves both the school community and students, integrates the following domains: language, identity, culture, social, affective, pedagogy and morality. These connections exist among three constituents of the educational project, as illustrated in Figure 5: learning and teaching, cultural and academic life, and intervention and management. The constituents provide a foundation for the experiences of students and of the other community members involved in the project.

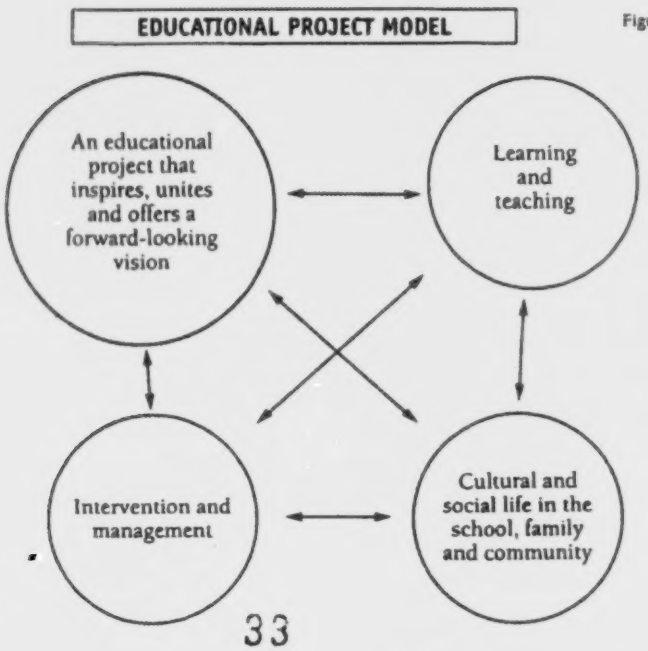
EDUCATIONAL PROJECT MODEL
An educational project that inspires, unites and offers a forward-looking vision
Learning and teaching
Intervention and management
Cultural and social life in the school, family and community

Figure 5

(Adapted from Paquette, 1996.)

5. Roles and responsibilities

As strategic role distribution is a key to the success of the educational project, the school community determines the roles of the home, school and community for effective francophone education. It also designates the leadership responsible for guiding, supervising and evaluating the project and its constituents.

Actualizing the educational project

When the school community decides to undertake an educational project, it follows certain steps in the implementation and actualization process. These key steps group together the activities throughout the project's evolution.

1. Initiating the project

The process begins when the school community's motivation and commitment incite its members and partners to have an appreciable, desirable and coherent impact on the students' learning experiences.

2. Examining and analyzing the school community's experience and setting directions

The school community members and partners first review the state of affairs within their community and school. This is a reflective process, as it concerns matters as they stand.

The school community members and partners then turn their attention to those elements that should be reaffirmed and consolidated under the existing educational project, and those where innovation is needed to accommodate the evolution of both students and the school community. Since this addresses future directions, it is an anticipatory process.

3. Developing and implementing an action plan

This is the point where major decisions are made, where the choice of directions and strategies are determined by the community's shared values. The key components of the educational project are divided into three strategic constituents: learning and teaching, cultural and social life, and intervention and management, thereby giving life to the ideas and observations generated in step 2. At this third step, the community identifies and undertakes, within the implementation framework of the educational project, concrete actions as they relate to the classroom, school life, home and community.

4. Assessing and realigning the educational project

An assessment strategy keeps members informed of the project's accomplishments, and of any realignments made to reflect evolving educational needs and the growth of the students, their school, homes and community.

Conclusion

The educational-project model best suited to a school community and its school depends on the shared understandings of the different partners. Regardless of the model adopted, **the educational project aims to provide an effective framework for the school's programming in order to meet the educational and cultural needs of students, families and the community.** It embodies a strategy of community involvement that actualizes the vision, mission and the results for which the school was conceived and created.

CONCLUSION

Learning in a francophone school environment is an all-encompassing experience, designed to meet both the educational needs of students in a minority setting and the needs of the community. It prepares children for autonomy and the complete actualization of their capacities through additive bilingualism, numerous literacies, a cultural identity rooted in the Francophonie, and the ability to participate wholly in society.

ADDENDUM

FRANCOPHONE EDUCATION IN ALBERTA

PROVINCIAL FRAMEWORK

1. Provincial legislation

The government of Alberta is responsible for education. It provides for the operation and financing of schools. The Provincial Legislature enacts legislation that governs the school system.

The *School Act* is the central piece of legislation concerning elementary and secondary education.

The provisions related to governance and school administration are major components of the *School Act*.

A variety of documents (educational guides, administrative manuals, etc.) explain or elaborate certain aspects of the *School Act* and its regulations.

2. Minister of Learning

The Minister of Learning is an elected member of Alberta's legislative assembly. Under the *School Act*, he or she has the power to authorize the Program of Studies. The Minister sets the goals and standards for the instruction and evaluation of all elementary and secondary students, including those receiving francophone schooling. The Minister is also responsible for teacher certification and assessment.

3. Alberta Learning

The Minister is supported by Alberta Learning in managing the schooling system throughout the province.

4. French Language Services Branch

The French Language Services Branch is part of the Basic Learning Division of Alberta Learning. The Branch is responsible for addressing the educational needs of French as a first and second language students.

5. Public school jurisdictions

There are three types of public school jurisdictions in Alberta: public school boards, separate school boards and regional francophone authorities. School boards and regional authorities cover overlapping geographic areas. Among their responsibilities under the *School Act*, they oversee, direct and are accountable for policies and administrative practices related to the provision of teaching and public-education services, including the management of public funds received for that purpose.

6. Regional francophone authority

A regional francophone authority holds the same powers and responsibilities as a public or separate school board, except for the levying of taxes. However, it has the specific mandate to govern francophone schools within its region or under its supervision.

A regional authority can determine its schools' denominational vocation[1] and can govern both denominational and non-denominational institutions according to the spirit of section 199 of the *School Act of the Province of Alberta*.[2]

7. School councils

The *School Act* requires that a school council be formed in each school. School councils are made up of the partners in children's education.

School councils must operate in accordance with the *School Act*, regulations issued by the Minister of Learning, school board policies, and their own policies and bylaws. Their role is to advise the principal and school board on all school-related matters.

Council members strive to collaborate in order to promote the well-being and effectiveness of the entire school community, and thereby enhance student learning.

[1] *Francophone Governance Implementation Handbook*. School Business Administration Services, Alberta Education (1994).

[2] Province of Alberta, *School Act*. Statutes of Alberta, 1988.

8. General financing of school boards and francophone regional authorities

- **Provincial funding**

In general terms, the provincial government assumes the responsibility for equitably financing school boards and regional authorities, so as to provide educational programs aimed at producing comparable and equitable results throughout the province.

- **Federal funding**

School boards and regional authorities may have access to federal funding under the federal-provincial Official Languages in Education (OLE) agreement. The province administers these funds.

APPENDICES

GLOSSARY

A-21

additive bilingualism
- type of bilingualism where the acquisition of a second language does not lead to diminished or inadequate first language development
- comprises:
  - a high level of proficiency in both communicative and thought (cognitive academic) processes in the first language (L_1) and the second language (L_2)
  - the maintenance of strong ethnolinguistic identity and positive beliefs toward one's own language, culture and community, while holding positive attitudes toward the second language and that group's culture
  - the use of one's language without diglossia, i.e. without relegating one's language exclusively to less-valued social roles, functions or activities

anglodominant
- predominantly English milieu
- situations in which the English language and culture permeate all aspects of social and public life as well as some or all aspects of family and personal life

balanced bilingualism
- equivalent competence in two languages
- not necessarily a high degree of proficiency in both languages
- should not be equated with the ability to use both languages for all functions and fields of activity

contexts
- range of circumstances in which one uses a language
- overall situation or text that shapes the meaning and value of linguistic elements

counterbalance model of bilingual development
- a model that illustrates how different milieus can act as a counterbalancing force to increase the relative strength of the weaker of two languages in a socio-institutional setting

culture
- complex combination of knowledge, language, values, beliefs, art, law, morals and customs specific to a group of people who share certain historical and linguistic roots
- changes continually and therefore includes elements of enrichment, adaptation, conflict, opposition and integration (Ontario Ministry of Education, 1994)

decontextualized communication
- communication that requires abstract modes of thought leading to higher levels of academic and communicative capacities

- necessitates cognitive competence, or the ability to make effective use of a language's thought functions, i.e. to use language effectively as an instrument of thought and represent thinking (cognitive operations) by means of language

erosion of minorities
- refers to minorities of official language groups as per Supreme Court of Canada in the Mahé/Bugnet vs. Alberta case, 1990
- gradual disappearance and extinction of an official minority group's language vitality, identity, culture, and community
- a general process or a set of processes which cause the disappearance of a linguistic minority group by the prolonged action of linguistic and cultural assimilation

ethnolinguistic vitality
- extent to which the language of a group or community is used and valued within society
- degree to which a language group or community controls its own institutions or shows "institutional completeness"
- [the relative ethnolinguistic vitality of a group or community] can be measured objectively by analyzing the group's demographic, economic, political and cultural resources (Landry and Allard, 1991)

facilities of the minority
- in the context of section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, means specified educational institutions including materials, installations and decision-making power, belonging to an official language group or community

francité
- one's Francophone identity and sense of belonging to the Francophone culture and/or community

Francophonie
- the French-speaking countries and communities of the world collectively
- a loosely united group of nations in which French is a first, or culturally significant language (*The Canadian Oxford Dictionary*, 1998)
- Francophones within Canada

institutionalization
- act of institutionalizing
- conferring on something an official nature, a legal and recognized status
- ensuring access to the active, concrete provision of services in a language, in institutions and other entities within a society

interconnection
- relation between numerous entities, the optimal functioning of each depending on and influencing that of the others
- connections that generate interdependent, complementary movements and dynamics
- a combination of established elements and others to be integrated for coherent understanding and action

intercultural
- for the purposes of this document, means:
  - a mix of cultures, i.e., a mix of French language or francophone cultures, or
  - a mix of ethnic cultures, including anglophone cultures, coming together with a francophone component to form a francophone milieu or community

language levels
- language use adapted to the situation or persons to whom one is speaking
- can be divided into four categories:
  - formal (literary or refined)
  - correct (accurate or official)
  - informal (everyday conversations with family and friends)
  - colloquial (includes improper, derogatory or vulgar terms, incorrect conjugations, poor usage, contradictions, mispronunciations, anglicisms, etc.)

literacies
- academic literacy: the learning of interpretive and communicative processes needed to adapt socially to educational and linguistic contexts, and the use of those processes to gain a conceptual understanding of school subjects
- community literacy: appreciation, understanding and use of a cultural or linguistic community's interpretive and communicative traditions
- personal literacy: critical awareness of ways of knowing and believing about self that comes from thoughtful examination of historical or experiential backgrounds in school and in linguistic and cultural community settings (Hollingsworth and Gallego, OISE, 1996)

literacy
- the acquisition of a broad range of factors and a composite of attitudes, aptitudes and reflexes which lead to academic, personal and community literacy, i.e. familiarity with the linguistic traditions, information and know-how necessary for the informed participation in the political, social and cultural life of a cultural community and of the broader society
- in a minority context, individuals are functionally literate when they have acquired the knowledge and skills that enable them to engage effectively in all those activities where literacy is normally assumed in both their culture or linguistic group and society as a whole

section 23 parent
- parent whose children qualify for francophone (French first language) education under section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (1982)

self-actualization
- highest point in a person's development
- for the purposes of this document, means the fulfillment of oneself as a francophone in the areas of language, cultural identity, community integration and participation in society
- ability to express oneself, communicate, learn and affirm one's culture (Ontario Ministry of Education, 1994)

self-esteem
- how one views oneself
- individuals' evaluative regard for themselves or personal judgment of their worthiness

subtractive bilingualism
- situation that arises whenever the acquisition of a second language leads to diminished or inadequate first-language development at the cognitive (thought), linguistic (language), affective (identity) and behavioral (social and institutional) levels (Landry and Allard, 1991)

ACRONYMS

ACFA	Association canadienne-française de l'Alberta (the French-Canadian association of Alberta)
ATA	Alberta Teachers' Association
FCSCCA	Fédération des conseils scolaires et des conseils de coordination de l'Alberta (a federation of francophone school authorities and coordinating councils in Alberta)
FJA	Francophonie jeunesse de l'Alberta (an Alberta francophone youth association)
FPFA	Fédération des parents francophones de l'Alberta (a federation of francophone parents in Alberta)
Local #24	Unité locale n° 24 (Francophone ATA Local)

Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (1982)

23. (1) Citizens of Canada

(a) whose first language learned and still understood is that of the English or French linguistic minority population of the province in which they reside, or

(b) who have received their primary school instruction in Canada in English or French and reside in a province where the language in which they received that instruction is the language of the English or French linguistic minority population of the province,

have the right to have their children receive primary and secondary school instruction in that language in that province.

(2) Citizens of Canada of whom any child has received or is receiving primary or secondary school instruction in English or French in Canada, have the right to have all their children receive primary and secondary school instruction in the same language.

(3) The right of citizens of Canada under subsections (1) and (2) to have their children receive primary and secondary school instruction in the language of the English or French linguistic minority population of a province

(a) applies wherever in the province the number of children of citizens who have such a right is sufficient to warrant the provision to them out of public funds of minority language instruction; and

(b) includes, where the number of those children so warrants, the right to have them receive that instruction in minority language educational facilities provided out of public funds.

Source: *The Charter of Rights and Freedoms. A Guide for Canadians*, Government of Canada, 1982. p. 21, 22.

A.3 Section 5 of the *School Act*, Province of Alberta

5.(1) If an individual has rights under Section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* to have his children receive school instruction in French, his children are entitled to receive that instruction in accordance with those rights wherever in the province those rights apply.

(2) The Lieutenant Governor in Council may make regulations

a) respecting the education generally of students whose parents are Francophones;

b) respecting co-ordinating councils;

c) notwithstanding any other provision of this Act, respecting any matter required to give effect to subsection (1).

(3) A student who is enrolled in a school operated by a Regional authority is entitled to receive school instruction in French.

(4) A Regional authority shall provide to each student enrolled in a school operated by it an education program consistent with the requirements of this Act and regulations.

[Other relevant sections to Francophone education and governance: 1(1)(f.1), 2, 16(1), 223.1-233.8.]

Source: Province of Alberta. *School Act*. Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1 with amendments in force as of March 26, 1998. Consolidated September 3, 1998. Queen's Printer for Alberta.

A.4

Alberta Francophone Education Regions

1994

1 Northwest Francophone Education Region No.1

2 Northeast Francophone Education Region No.2

3 East Central Francophone Education Region No.3

4 North Central Francophone Education Region No.4

5 Central Francophone Education Region No.5

6 South Central Francophone Education Region No.6

7 Southern Francophone Education Region No.7

Source: *Francophone Governance Implementation Handbook*. Alberta Education. Edmonton, 1994. p. 8.

A.5

Alberta Francophone Education Regions

2000

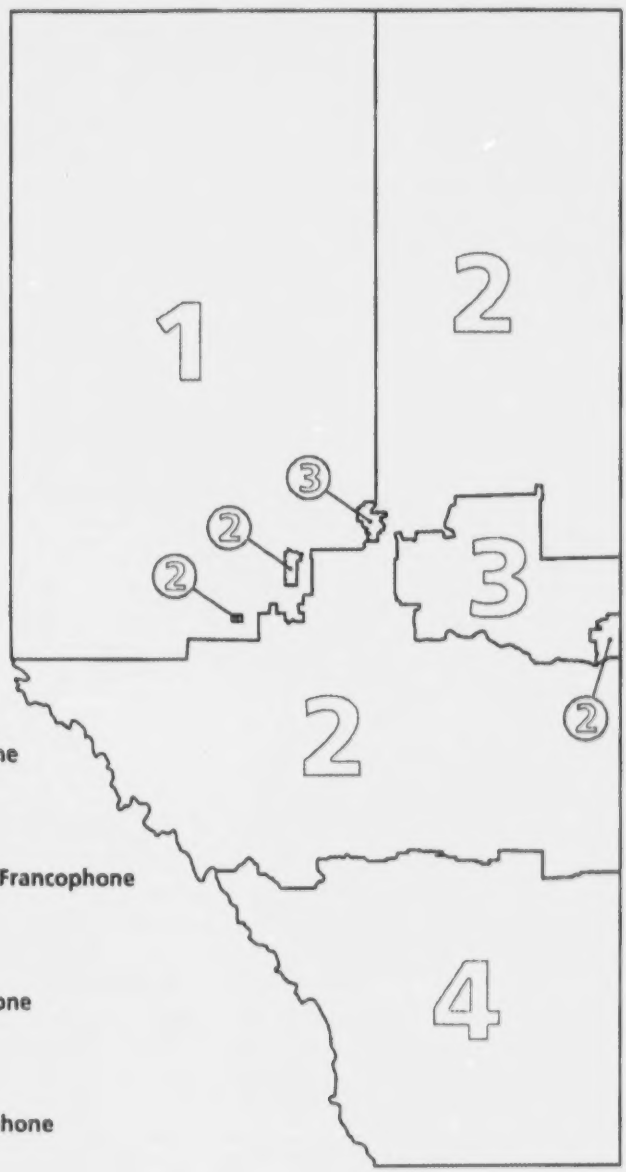

1 The Northwest Francophone Education Region No. 1

2 The Greater North Central Francophone Education Region No. 2

3 The East Central Francophone Education Region No. 3

4 The Greater South Francophone Education Region No. 4

A.7 Bibliography

ACELF. "Éduquer en français au Canada : rêve ou réalité", Proceedings of the 44th Conference, *Éducation et francophonie*, XIX, special number, (December 1991).

_____. "L'aménagement linguistique : le cas de la francisation", *Éducation et francophonie*, XX, 2, (August 1992).

_____. *Symposium régional de l'Atlantique : L'École française et l'identité culturelle*. Proceedings of the Symposium, February 1996.

_____. *Symposium régional de l'Ontario : L'École française et l'identité culturelle*. Proceedings of the Symposium, February 1996.

_____. *Symposium régional de l'Ouest : L'École française et l'identité culturelle*. Proceedings of the Symposium, April 1996.

_____. *Symposium régional du Québec : L'École française et l'identité culturelle*. Proceedings of the Symposium, February 1996.

Akroid, Susan. "Forming a parent reading-writing class: Connecting cultures, one pen at a time," *The Reading Teacher*, 48, 7, (April 1995).

Alberta Education. *Bilingual Education: The Alberta Experience*. Edmonton, 1973.

Alberta Education. *Teaching in a Language Other than English: The Immersion Approach*. Edmonton, 1983.

Alberta Education. *The Best Possible Education For All Alberta Students*. (Alberta Education Mission, Goals And Sub-Goals). Edmonton, 1988.

_____. School Business Administration Services. *Francophone Governance Implementation Handbook/Guide de mise en œuvre de la gestion scolaire francophone*. Edmonton, 1994.

_____. *School Councils Handbook/Guide relatif aux conseils d'école*. Edmonton, 1995.

_____. *Framework for Enhancing Business Involvement in Education*. Edmonton, 1996.

_____. *School Council Resource Manual/Manuel des ressources des conseils d'école*. Edmonton, 1996.

Alberta Education. La Direction de l'éducation française. *La force des partenariats en élaboration des programmes*. Brief submitted to ACELF, Forum on the future of French language education. Edmonton, March 1997.

Alberta. Government of Alberta. *Language Education Policy for Alberta*. Edmonton, 1988.

Alberta Teachers' Association. *Partners in Learning*. Edmonton, 1996.

_____. "School Councils," *ATA Magazine*, 77, 4, (Summer 1997).

Association française des conseils scolaires de l'Ontario. *La vision pour l'actualisation de la culture. L'École française en Ontario*. Ottawa, April 1991.

Association provinciale des parents fransaskois. *L'animation culturelle en milieu scolaire*. Saskatoon, September 1991.

_____. *L'École fransaskoise... une place de choix*. Saskatoon, 1994.

_____. *Politique provinciale de l'intégration culturelle en milieu scolaire*. Saskatoon, 1995.

Baptiste, H. Prentice, and Shirley Ghoslton-Key. "Cultural inclusion, where does your program stand?" *The Science Teacher*, February 1996.

Barclay, Kathy, et al. "Literacy Begins at Birth: What Caregivers Can Learn From Parents of Children Who Read Early," *Young Children*, 50, 4, (May 1995).

Bédard, Armand. *Atlas des Francophones de l'Ouest*. [n.p.], 1979.

Bezeau, Lawrence M. *Educational Administration for Canadian Teachers*. Toronto: Copp Clark Pitman, 1989.

Bouchard, Michel. "Les pratiques culturelles et la « RE-CRÉATION » ethnique." Proceedings of the CEFCO Conference, (1994): Pratiques culturelles au Canada français. Edmonton, 1996.

British Columbia Supreme Court. *Association des parents francophones de la Colombie-Britannique v. British Columbia*, Vickers, J., Vancouver, August 19, 1996.

Cairney, Trevor H., and Lynne Munsie. "Parents participation in literacy learning," *The Reading Teacher*, 48, 5, (February 1995).

Cambourne, Brian. "Toward an educationally relevant theory of literacy learning: Twenty years of inquiry," *The Reading Teacher*, 49, 3, (November 1995).

Canada. Commissioner of Official Languages/Commissariat aux langues officielles. *Our Two Official Languages Over Time/Nos deux langues au fil des ans*. Ottawa, 1996.

Canada. Government of Canada. *The Charter of Rights and Freedoms/La Charte des droits et libertés*, A Guide for Canadians. Ottawa, 1982.

Canada. Canadian Heritage/Ministère du Patrimoine canadien. *Awareness of Partnering/Session de sensibilisation aux partenariats.* Ottawa, 1997.

Canada. Supreme Court. *Mahé et al. v. Her Majesty the Queen In Right of the Province of Alberta/Mahé et al c. Sa Majesté, la Reine du Chef de la Province de l'Alberta,* March 15, 1990.

Canada. Supreme Court. *The Fédération provinciale des comités de parents inc. v. the Attorney General of Manitoba,* on appeal from an opinion of the Manitoba Court of Appeal/*Fédération provinciale des comités de parents inc. c. le Procureur général du Manitoba,* dans l'affaire d'un pourvoi visant un avis de la Cour d'appel du Manitoba, March 4, 1993.

Cazabon, Benoît. "L'aménagement linguistique : le cas de la francisation," *Éducation et Francophonie,* XX, 2, (1992).

_____. "Pour une pratique de soi ou De la place de l'identité culturelle dans l'éducation de la langue française au Canada," ACELF, Symposia: L'École française et l'identité culturelle. Québec, February 1996.

Cummins, James. "Empowering Minority Students: A Framework for Intervention," *Educational Review,* 56, 1, (February 1986).

Cummins, James. "Linguistic Interdependence and Educational Development of Bilingual Children," *Review of Educational Research,* 49, 2, (Spring 1979).

Desrochers-Brazeau, Aline. "Une approche intégrée des apprentissages à l'école," *Vie pédagogique,* 3, (June 1979).

Duranti, A., and E. Ochs. "Syncretic Literacy in a Samoan American Community," *Focus on Diversity,* 5, 5, Los Angeles, (Winter 1995).

Edwards, Patricia A. "Empowering low-income mothers and fathers to share books with young children," *The Reading Teacher,* 48, 7, (April 1995).

Fédération des associations de parents francophones de l'Ontario. *Le carnet du parent francophone.* [n.p.], May 1996.

Fédération des parents francophones de l'Alberta. "Plus on s'y donne, plus on gagne!" *Le Chainon,* Édition spéciale, (March 1994).

_____. *Le Projet éducatif au sein de l'école. Pour un plus grand rayonnement de l'éducation française en Alberta.* Edmonton, 1995.

Garcia, Eugene. *Education of Linguistically and Culturally Diverse Students: Effective Instructional Practices.* National Center for Research on Cultural Diversity and Second Language Learning for Applied Linguistics. U.S. Department of Education, Washington, 1991.

Garcia, Shernaz B., et al. "Enhancing Achievement for Language Minority Students: Classroom, School, and Family Contexts," *Education and Urban Society*, 27, 4, (August 1995).

Gérin-Lajoie, Diane, Normand Labrie, and Denise Wilson. *Étude interprétative des résultats obtenus par les élèves franco-ontariens et franco-ontariennes en lecture et en écriture aux tests de niveaux provincial et national*. Centre de recherches en éducation franco-ontarienne. Toronto, June 1995.

Government of Alberta. Department of Education. *Ministerial Order*, Edmonton, 1976.

Government of Alberta. Department of Learning. *Ministerial Order* (# 025/99), Edmonton, 1999.

Government of Alberta. Department of Learning. *Ministerial Order* (# 004/2000), Edmonton, 2000.

Gue, Leslie R. *An Introduction to Educational Administration in Canada*, 2nd ed. Toronto: McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Gumperz, John J., et al. "Bilingual Language Use in Literacy Instructional Contexts," *Focus on Diversity*. University of California, 1995.

Guthrie, John T. "Educational contexts for engagement in literacy," *The Reading Teacher*, 49, 6, (March 1996).

Hamers, Josiane F. and Michel H.A. Blanc. *Bilinguality and Bilinguism*. University Press, Cambridge, Great Britain, 1989, 1990.

Hancock, Roger. "Family Literacy: a French Connection," *Primary Teaching Studies*, (Spring 1995).

Hayden, Ruth. "Literacy Learning Outside the Classroom," *The Reading Teacher*, 49, 3, (November 1995).

Hayden, Ruth. "Literacy Learning Outside the Classroom," *The Reading Teacher*, 49, 4, (December 1995/January 1996).

Hoover-Dempsey, Kathleen V., et al. "Parents' Reported Involvement in Students Homework: Strategies and Practices," *The Elementary School Journal*, 95, 5, (May 1995).

Kazemek, Francis E. "Commentary: Family literacy - Reading and Writing in Rhinelander," *Journal of Reading*, 38, 8, (May 1995).

Laforge, Lorne. "L'enseignement de la culture 'maternelle' en milieu minoritaire," *La Revue canadienne des langues vivantes*, 49, 4, (June 1993).

Lamoureux, P., and D. Tardif. *Un système d'éducation franco-albertain : Étude sur la gestion et le contrôle de l'enseignement en français en Alberta.* Report prepared for l'Association canadienne-française de l'Alberta and la Fédération des parents francophones de l'Alberta, Edmonton, June 1990.

Landry, Rodrigue. *Déterminisme et détermination : Vers une pédagogie de l'excellence en milieu minoritaire.* Faculty of Education, Université de Moncton, N.B., Fall 1992.

_____. "Le bilinguisme additif chez les francophones minoritaires du Canada," *La Revue des sciences de l'éducation,* VIII, 2, (1982).

Landry, Rodrigue, and Réal Allard. "Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et vitalité ethnolinguistique," *Recherches sociologiques,* 2-3, (1984).

_____. "Choix de la langue d'enseignement : une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif," *The Canadian Modern Language Review/La Revue canadienne des langues vivantes,* 41, 3, (1985).

_____. "L'assimilation linguistique des francophones hors Québec, le défi de l'école française et le problème de l'unité nationale," Association canadienne d'éducation de langue française, *Éducation et Francophonie,* 16, 3, (1988).

_____. *Beyond Socially Naïve Bilingual Education: the Effects of Schooling and Ethnolinguistic Vitality of the Community on Additive and Subtractive Bilingualism.* Paper presented at the Twentieth Annual International Bilingual/Bicultural Education Conference of the National Association for Bilingual Education, Washington, 1991.

Landry, Rodrigue, Réal Allard, and Raymond Théberge. "School and Family French Ambiance and the Bilingual Development of Francophone Western Canadians," *The Canadian Modern Language Review/La Revue canadienne des langues vivantes,* (February 1991).

Langevin, Claude. "Lire ou apprendre à lire : des propositions de travail," *Québec français,* (May 1982).

Leblanc, Conrad. *Vers l'établissement de la table de concertation pour l'éducation franco-albertaine.* Report prepared for Language Services Branch/Direction de l'éducation française, Alberta Education, September 1995.

Leduc, Denise. *La Pédagogie en milieu francophone minoritaire : une réalité à construire.* Master's thesis. Faculté Saint-Jean, University of Alberta, Fall 1996.

Levasseur-Ouimet, France. *Les besoins éducatifs particuliers des élèves francophones vivant en milieu minoritaire.* Faculté Saint-Jean, University of Alberta, Edmonton, February 1994.

Mahé, Yvon. *L'École au cœur de la communauté, un partenariat essentiel.* Forum on partnerships in francophone education, Vancouver, B.C., February 1997.

Maslow, Abraham. Quoted in Godefroid, *Psychologie, Science humaine.* HRW, 1987: 205-206.

Masny, Diana. *Le développement langagier et la littératie dans les écoles de langue française.* Conference on Literacy, [n.p.], January 1994.

_____. "Literacy Development in Young Children," *Interaction*, 21, (Spring 1995).

_____. "Literacy learning in multilingual contexts: A Canadian perspective." XIth International Congress of Applied Linguistics, Finland, 1996.

_____. "Meta-knowledge, Critical Literacy and Minority Language Education: The Case of Franco-Ontarian Student Teachers," *Language, Culture and Curriculum*, 9, 3, (1996).

_____. *Un cadre conceptuel de l'actualisation linguistique, culturelle et sociale en français.* Working document prepared for La Direction de l'éducation française/Language Services Branch, Alberta Education, June 1997.

McMahon, Frank. "L'École française et la Culture," ATA/Conseil Français, *Échange*, XIV, 1, (Fall 1986).

McMahon, Frank, and Laurent Fedigan. *École et Culture : le projet culturel des Franco-Albertains, Écriture et Politique.* Proceedings of the 7th Colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, October 1987.

Ministerial Order, Department of Education, Edmonton, 1976.

Morrow, Lesley, and Susan B. Temple. "Introduction: Family Literacy," *The Reading Teacher*, 48, 7, (April 1995).

Newfoundland. Department of Education. *A Policy for French First Language Education in Newfoundland and Labrador/Cadre politique pour l'éducation en français langue première à Terre-Neuve et au Labrador*, 1991.

North-West Territories Ordinance, 1901.

Ontario. Ministry of Education and Training. *Investir dans l'animation culturelle. Guide d'intervention.* Paliers élémentaire et secondaire. Queen's Printer of Ontario, 1994.

_____. *Aménagement linguistique en français. Guide d'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique*. Paliers élémentaire et secondaire. Queen's Printer of Ontario, 1994.

_____. *Actualisation linguistique en français et perfectionnement du français*. Paliers élémentaire et secondaire. Queen's Printer of Ontario, 1994.

Ordinances of the North-West Territories of the Second Legislative Assembly, Regina, December 31, 1892.

Ordinances of the North-West Territories. Compiled in the Attorney General of the Province of Alberta, Edmonton, 1907.

Paquette, Claude. "Vers un projet éducatif nouveau," *Vie pédagogique*, 100, (September-October 1996).

Prin/Communications. *L'École française, un habitat de culture*. Working group on francophone culture in British Columbia, Victoria, 1993.

Province of Alberta. *The Revised Statutes of Alberta*, Vol. 1, Edmonton, 1922.

Province of Alberta. *An Act Respecting Schools*, Chapter 50, Edmonton, 1952.

Province of Alberta. *An Act to Amend the School Act*, Chapter 82, Edmonton, 1964.

Province of Alberta. *An Act to Amend the School Act*, Chapter 89, Edmonton, 1968.

Province of Alberta. *An Act Respecting Public and Separate Schools*, Chapter 100, Edmonton, 1970.

Province of Alberta. *School Act*, Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1 with amendments in force as of March 26, 1998. Edmonton: Consolidated September 3, 1998, Queen's Printer for Alberta.

Québec. Ministère de l'Éducation. *Projet éducatif de l'école. Guide de participation*. Québec, 1991.

Rueda, Robert, and Erminda Garcia. "Teachers' Perspectives on Literacy Assessment and Instruction with Language-Minority Students: A Comparative Study," *The Elementary School Journal*, 96, 3, (January 1996).

Saskatchewan. Department of Education, Training and Employment. *Pédagogie des écoles fransashoises. Fondement et pratique*. Programmes fransaskois. Regina, 1994.

Shanahan, Timothy, et al. "Project Flame: Lessons learned from a family literacy program for linguistic minority families," *The Reading Teacher,* 48, 7, (April 1995).

Short, Kathy G, et al. "Exploring the world through multiple literacies," *The Reading Teacher,* 48, 7, (April 1995).

Slevinsky, Richard A. *Current Issues in Alberta's Francophone School Jurisdictions: Educational Leaders' Understandings.* Doctoral Thesis. University of Alberta, Edmonton, 1997.

Tardif, Claudette. *Raisons qui contribuent à l'abandon ou à la poursuite des études dans une école francophone.* Report prepared for the Fédération des parents francophones de l'Alberta, Edmonton, January 1993.

Tharp, R. G. "Principles of Instruction for Multicultural Education," *Focus on diversity,* University of California, 1994.

Unwin, Cynthia G. "Elizabeth's story: The potential of homebased family literacy intervention," *The Reading Teacher,* 48, 7, (April 1995).

Walchuk, Walter. *Local governments: People in Community Seeking Goodness.* Municipal Affairs, Edmonton, 1987.

FL

Affirmer l'éducation en français langue première

fondements et orientations

Le cadre de l'éducation francophone en Alberta

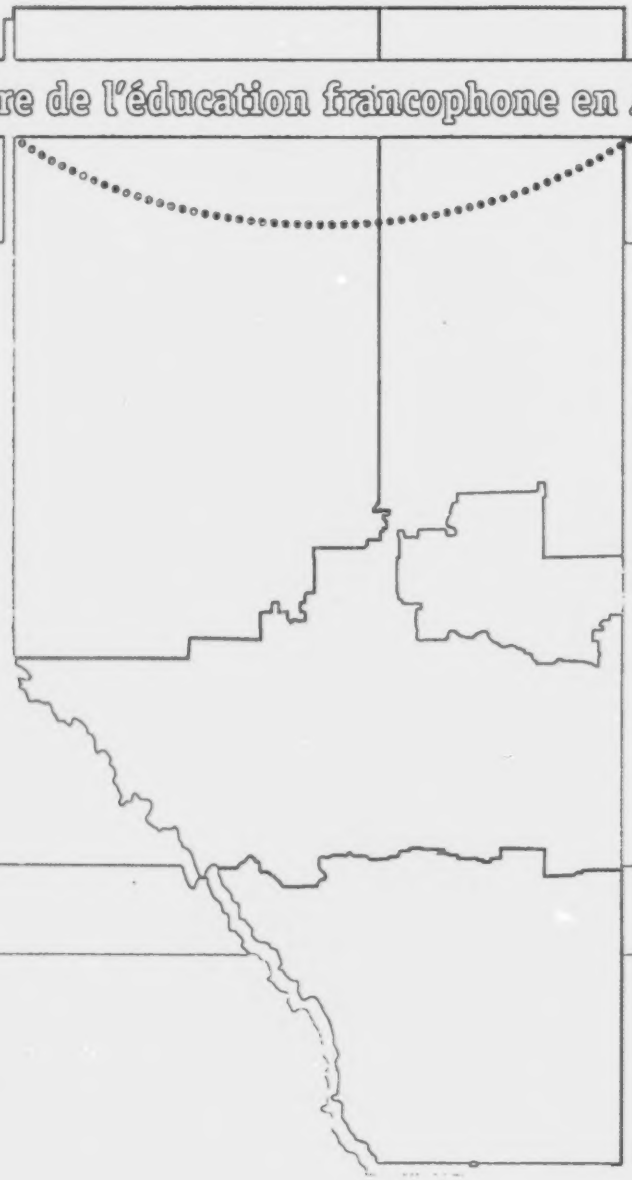

Alberta LEARNING

Affirmer l'éducation en français langue première

fondements et orientations

**Le cadre
de l'éducation
francophone en Alberta**

Alberta
LEARNING

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA LEARNING)
Alberta. Alberta Learning. Direction de l'éducation française.
Affirmer l'éducation en français langue première - fondements et orientations : le cadre de l'éducation francophone en Alberta.

Version anglaise : Affirming francophone education - foundations and directions: a framework for French first language education in Alberta.

ISBN 0-7785-0799-8

1. Français (Langue) - Étude et enseignement - Alberta.
2. Éducation - Alberta - Francophones. I. Titre.
II. Titre : Le cadre de l'éducation francophone en Alberta.

PC2068.C2.A333 2000 440.707123

Cette publication est destinée aux :

Élèves	
Enseignants	✓
Administrateurs (directeurs, directeurs généraux)	✓
Conseils d'école (parents)	✓
Conseillers pédagogiques	✓
Autres	✓

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Direction de l'éducation française
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Tél. : (780) 427-2940
Téléc. : (780) 422-1947
Courriel : DEF@edc.gov.ab.ca

Le présent document est accessible sur Internet :
www.learning.gov.ab.ca (cliquer sur Maternelle à 12e année)

Copyright © 2001, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins pédagogiques et sans but lucratif.

PRÉAMBULE

La Charte canadienne des droits et libertés établissait, en 1982, des garanties constitutionnelles en matière d'éducation pour les minorités de langues officielles. Par la suite, trois décisions de la Cour suprême du Canada—Mahé v. Alberta; *Reference Re Public Schools Act* (Manitoba); Arsenault-Cameron v. Île-du-Prince-Édouard—affirmaient que les francophones avaient le droit de gérer leurs propres écoles. De plus, ces décisions traitaient du rôle et du mandat de l'éducation francophone hors Québec. La *School Act* de l'Alberta, promulguée en 1988, puis modifiée en 1992, reflète la *Charte* et les décisions de la Cour suprême.

Au cours des vingt dernières années, nombreux ont été les écrits, les colloques et les réunions traitant de questions constitutionnelles, législatives et administratives par rapport à l'éducation francophone, tant en Alberta qu'à travers le Canada. Tous ont contribué à l'approfondissement de notre compréhension de l'éducation francophone. Toutefois, il manquait toujours un document qui traitait à fond de la nature, du rôle et du mandat très spécifiques de l'éducation francophone.

Affirmer l'éducation en français langue première—fondements et orientations nous livre une explication claire et succincte des besoins éducatifs des élèves francophones, de leur famille et de leur communauté. On y identifie les résultats visés par l'éducation francophone, de même que les conditions à remplir pour en assurer l'atteinte réussie. Enfin, on y décrit le projet éducatif au cœur de toute éducation francophone, tout en soulignant l'importance clé du partenariat école-famille-communauté, gage du succès de tout projet éducatif.

Cette publication vise toutes les personnes participant à la planification, à l'administration et à la mise en œuvre de l'éducation francophone : les administrateurs et administratrices des conseils scolaires et des écoles, les cadres du Ministère, les chercheurs, les conseillers et conseillères scolaires, les parents et le personnel enseignant. Ils sont maintenant tous dotés d'un outil clé pour offrir à la clientèle scolaire francophone de l'Alberta une éducation marquée au sceau de l'excellence.

Table des matières

1 PRÉAMBULE

5 **L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE EN ALBERTA : FONDEMENTS CONSTITUTIONNELS, LÉGISLATIFS ET JURIDIQUES**

5 Le contexte législatif
5 • La Constitution du Canada et l'éducation
6 • Le cadre historique de la loi albertaine sur l'enseignement en français
9 L'intention de l'article 23
9 La définition de l'éducation en français langue première
10 La définition de l'école française langue première

11 **L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE : SES COMPOSANTES**

11 Mandat
12 Énoncé de vision
12 Énoncé de mission
12 Buts et résultats visés
14 La clientèle
15 Besoins éducatifs des élèves, des familles et des communautés francophones vivant en milieu où la langue et la culture anglaises prédominent
15 • Détermination des besoins
18 • Besoins scolaires particuliers de l'élève francophone vivant en Alberta
19 • Conditions éducatives permettant de répondre efficacement aux besoins éducatifs des élèves francophones
21 Complémentarité des contextes et des rôles de l'éducation en français langue première
23 Partenaires et partenariats

29 L'ÉCOLE FRANÇAISE LANGUE PREMIÈRE : SON PROJET ÉDUCATIF

29 Le projet éducatif—une description
30 Caractéristiques particulières du projet éducatif de l'école française langue première
30 Cinq éléments fondamentaux du projet éducatif de l'école française langue première
32 Étapes d'actualisation du projet éducatif

34 CONCLUSION GÉNÉRALE

35 ADDENDUM

35 **LE CADRE ALBERTAIN DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE**

35 1. Lois provinciales
35 2. Ministre de l'Apprentissage
36 3. Ministère de l'Apprentissage
36 4. Direction de l'éducation française
36 5. Circonscriptions scolaires publiques
36 6. Autorité régionale francophone
36 7. Conseil d'école
37 8. Financement général des conseils scolaires et des autorités scolaires régionales

38 ANNEXES

38 A.1 Glossaire et sigles
43 A.2 Article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982)
44 A.3 Article 5 de la *School Act*, province d'Alberta
45 A.4 Carte des sept régions scolaires francophones en Alberta (1994)
46 A.5 Carte des quatre régions scolaires francophones en Alberta (2000)
47 A.6 Bibliographie

L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE EN ALBERTA

FONDEMENTS CONSTITUTIONNELS, LÉGISLATIFS ET JURIDIQUES

Le contexte législatif

En Alberta, l'éducation en français langue première s'inscrit dans une évolution historique et législative. Voici les faits saillants de cette évolution.

La Constitution du Canada et l'éducation

1867

- La *Loi constitutionnelle de 1867* confie la responsabilité de l'éducation aux provinces. Cette loi traite des droits concernant les écoles séparées et autres écoles confessionnelles.

1982

- L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (de la *Loi constitutionnelle de 1982*) procure des garanties constitutionnelles concernant les droits des minorités linguistiques de langues officielles en matière d'éducation.

- L'article 29 de la *Charte* continue de protéger les droits et privilèges garantis par la *Loi constitutionnelle de 1867* concernant les écoles séparées et autres écoles confessionnelles.

Le droit à l'éducation en français langue première

Selon l'article 23 de la *Charte*, tous les citoyens canadiens, francophones ou anglophones, vivant en milieu minoritaire, ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité de langue officielle, partout au Canada.

Les membres de la minorité de langue française et de la minorité de langue anglaise résidant dans une province ou un territoire du Canada ont donc le droit de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue et dans des établissements de la minorité. Ce droit s'applique là où le nombre d'enfants des citoyens canadiens qui en sont bénéficiaires est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, la gestion et le contrôle de l'instruction dans la langue de la minorité à même les fonds publics.

Le cadre historique de la loi albertaine sur l'enseignement en français

1842

- La première école de langue française est fondée à la Mission du Lac Sainte-Anne. Par la suite, d'autres écoles utilisant le français comme langue d'instruction seront établies selon les dispositions du *North-West Territories Education Act* de 1841.

1875/1877

- Le *North-West Territories Act* est promulgué en 1875 et amendé en 1877. Il permet aux francophones vivant dans les Territoires du Nord-Ouest d'employer le français comme langue d'instruction.

1892

- Une ordonnance scolaire du conseil de l'instruction publique des Territoires du Nord-Ouest (Council of Public Education) fait de l'anglais la langue officielle d'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette ordonnance permet toutefois au conseil scolaire d'offrir un cours primaire en français.

1901

- Le chapitre 75 de l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest concernant les écoles fait de l'anglais la langue d'instruction, mais permet un usage limité du français dans les classes primaires, comme le prévoyait l'ordonnance de 1892.

1905 et 1907

- L'article 17 de la Loi sur l'Alberta (*Alberta Act, 1905*) donne à la législature de la province le pouvoir décisionnel dans le domaine de

l'éducation, à l'exception des garanties que confère l'article 93 de *la Loi constitutionnelle de 1867*. Ces garanties traitent de la confessionnalité des écoles et elles sont incorporées dans la Loi sur l'Alberta.

- L'ordonnance de 1901 relative à l'instruction en français reste en vigueur quand l'Alberta est constituée en province en 1905.

1925

- Le règlement intitulé *Instructions Concerning the Teaching of French in the Elementary Schools* spécifie que dans les écoles où un conseil scolaire offre un cours de français primaire, on peut enseigner, en première et deuxième année, toutes les matières scolaires en français, sauf l'anglais. Cependant, à partir de la troisième année, le règlement n'autorise qu'une heure par jour pour l'étude de la langue française. Ce règlement mentionne que les enseignants peuvent fournir des explications en français, au besoin. Ce même règlement restera en vigueur dans les lois scolaires de 1936, 1945 et 1950.

1952

- La Loi scolaire subit des modifications. En principe, tous les cours doivent s'enseigner en anglais, mais un conseil de district ou de division scolaire peut autoriser l'enseignement en français d'un cours primaire.

1964

- La Loi scolaire est modifiée pour autoriser l'enseignement en français de la première à la neuvième année, mais selon une progression décroissante—la première et la deuxième année peuvent s'enseigner entièrement en français (à l'exception d'une heure d'anglais par jour); en troisième année, on doit assurer deux heures d'enseignement en anglais par jour; et à partir de la quatrième année, l'enseignement en français doit se limiter à une heure par jour.

1968

- Une modification à la Loi scolaire autorise l'enseignement en français pendant 50 % du temps, de la quatrième à la douzième année. Un règlement sur l'enseignement en français précise les cours qu'on peut enseigner en français et les matières dans lesquelles les examens peuvent se passer en français.

1970

- Une nouvelle Loi scolaire donne au ministre de l'Éducation le pouvoir de faire des règlements concernant l'anglais ou le français comme langue d'instruction. De plus, l'article 150 de la Loi scolaire prévoit qu'un conseil scolaire peut autoriser l'enseignement en français à condition de respecter les règlements du Ministre à cet égard. Les nouveaux règlements de 1970 sont très semblables à ceux de 1968.

1976

- L'adoption du règlement 250/76 apporte une modification importante à l'enseignement en français. L'enseignement peut désormais se faire entièrement en français, à l'exception d'une heure réservée à l'enseignement de l'anglais. Les conseils scolaires qui souhaitent instaurer un programme d'enseignement en français doivent au préalable adopter une résolution et la communiquer au Ministre. Ils doivent également rassurer le Ministre quant aux intérêts des élèves qui veulent continuer à recevoir l'enseignement en anglais.

1988

- La Loi scolaire albertaine reconnaît aux parents visés par l'article 23 de la *Charte* (les ayants droit), le droit de faire instruire leurs enfants en français langue première.

1993

- La Loi scolaire albertaine reconnaît le droit à la gestion de l'enseignement en français langue première par les ayants droit, tel que prévu à l'article 23 de la *Charte* et tel que confirmé par la Cour suprême du Canada (1990).

1994

- Le ministre de l'Éducation établit sept régions scolaires francophones. Dans trois régions, il établit une autorité (scolaire) régionale francophone chargée de gérer l'éducation des enfants des ayants droit. Dans trois autres régions, il crée un conseil de coordination francophone chargé de faciliter le développement et la gestion de l'éducation en français langue première. (Voir la carte en annexe, p. 45.)

1999

- La gestion de l'éducation francophone est restructurée en cinq régions scolaires francophones. Trois d'entre elles ont le statut d'autorité régionale et deux sont gérées par un conseil de coordination.[1]

2000

- Une nouvelle restructuration de l'éducation francophone résulte dans l'établissement de quatre régions scolaires francophones. Elles sont gérées par des autorités régionales. Les conseils de coordination sont abolis. (Voir la carte en annexe, p. 46.)[2]

[1] Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 025/99).

[2] Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 004/2000), Government of Alberta, Department of Learning, *Ministerial Order* (# 016/2000).

L'intention de l'article 23

L'article 23 de la Charte contribue à assurer **la protection des deux langues officielles du Canada**, en mettant l'éducation en français, ou en anglais, au service de la vitalité des communautés de langues officielles évoluant en situation minoritaire.

La Cour suprême (1990) affirme que les législateurs ont conféré à l'article 23 trois fonctions essentielles à la protection de la langue et de la culture des minorités de langues officielles.

◦ L'épanouissement des langues officielles

D'abord, l'article 23 « ... vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les deux cultures qu'elles représentent, et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues, dans la mesure du possible, dans les provinces où elle n'est pas parlée par la majorité. » (Jugement, p. 14)

◦ La remédiation à l'érosion des minorités

De plus, cet article contient une mesure de réparation, soit celle de « remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de "partenaires égaux" des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation. » (Jugement, p. 16)

◦ La création d'importantes structures institutionnelles

L'article 23 énonce un nouveau genre de garantie. Dans le but de rendre efficaces ses visées, il « confère à un groupe un droit qui impose au gouvernement des obligations positives de changer ou de créer d'importantes structures institutionnelles. » (Jugement, p. 18) La gestion scolaire par les francophones est un exemple de telles structures institutionnelles importantes.

La définition de l'éducation en français langue première

Dans l'esprit de l'article 23, l'éducation en français langue première se doit de réaliser le point saillant du jugement de 1990, c'est-à-dire être un **aménagement linguistique, culturel et communautaire** qui, par une programmation scolaire adaptée aux besoins des élèves et de la communauté, contribue à :

- affirmer l'identification et l'appartenance à la culture française et à la communauté francophone;
- remédier à l'érosion linguistique et culturelle, c'est-à-dire à l'assimilation;

- changer et créer des structures en vue de se conformer à l'intention de l'article 23 de la Charte.

La définition de l'école française langue première

Dans la perspective de l'article 23, l'école française langue première et la gestion scolaire francophone deviennent les structures institutionnelles et les outils principaux permettant d'assumer les droits que garantit la *Charte*.

L'école française langue première est un établissement de vie, d'apprentissage et d'intégration linguistique, culturel et communautaire francophone.

Ce serait une erreur grave de proposer que seul l'apprentissage de la langue rencontre les intentions visées par la Charte. « *...il y a derrière un projet d'aménagement linguistique une raison culturelle plus profonde. Si les projets ne sont pas sertis dans une bague solide et riche de vécus culturels rehaussant l'appartenance et l'identité, ils risquent de se dégrafer bien plus vite qu'ils n'ont été montés.* » (Benoît Cazabon, 1992)

Conclusion

Sans contredit, l'école française langue première se doit d'être un établissement de langue, d'identité, de culture et d'intégration communautaire.

L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE

SES COMPOSANTES

Mandat

Le mandat de l'éducation en français langue première repose sur le cadre constitutionnel, le contexte historique, la loi scolaire, ainsi que sur la réflexion sociale et juridique et la recherche scientifique.

D'une part, son mandat est d'assurer une expérience d'apprentissage scolaire dans le cadre de la langue, de la culture et de la communauté francophone, selon les dispositions de l'article 23 de la Charte.

C'est dans le contexte de cet apprentissage scolaire que les élèves des écoles françaises langue première acquièrent les connaissances et les habiletés requises pour devenir des citoyens autonomes, responsables, soucieux d'autrui, capables de contribuer au renouvellement de la communauté francophone et au bien-être de l'ensemble de la société.

D'autre part, son mandat est de contribuer à remédier à l'érosion linguistique et culturelle subie par les élèves et par la communauté évoluant en milieu anglo-dominant. Pour faire échec à l'assimilation, l'éducation doit être dispensée dans un riche environnement linguistique et culturel qui permet à l'élève de s'intégrer à la culture française et à la communauté francophone—à l'échelle locale, canadienne et mondiale. Cette intégration se réalise au moyen de vécus et d'engagements à la vie culturelle et communautaire qui nourrissent l'identité et l'appartenance francophones.

C'est ce mandat dans son ensemble et en entier qui guide l'implantation et le développement de toutes les composantes du système d'éducation en français langue première.

Énoncé de vision

L'éducation en français langue première est reconnue pour sa poursuite de l'excellence et sa contribution au développement de la culture française et de la communauté francophone. Elle met tout en œuvre pour assurer le développement intégral des élèves de langue française et l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises pour vivre de manière compétente, libre et épanouie au XXI[e] siècle.

Énoncé de mission

L'éducation en français langue première a pour mission d'assurer la transmission et la vitalité de la langue et de la culture françaises, et de contribuer à la croissance et à l'épanouissement de la communauté francophone. Elle joue un rôle déterminant en fournissant à l'élève l'occasion de développer une identité francophone, un sens d'appartenance à la communauté francophone et d'acquérir les compétences requises pour le rendre apte à s'intégrer et à participer à l'épanouissement de sa communauté, de la société et du monde.

Buts et résultats visés

L'éducation en français langue première en Alberta met tout en œuvre pour que les élèves atteignent les buts et les résultats prescrits par la province et représentatifs de la société canadienne. En termes généraux, les buts de l'éducation visent à assurer la formation des élèves et leur intégration dans la société. De même qu'elle est axée sur l'appartenance communautaire, l'éducation en français langue première se doit d'être reconnue sans conteste sur le plan provincial, national et international pour sa poursuite de l'excellence dans la formation d'êtres humains fiers de leur identité francophone et capables de contribuer à la société en général.

Résultats escomptés

L'éducation en français langue première accomplira son mandat et atteindra ses buts dans la mesure où elle aura réalisé les résultats suivants :

Résultat 1 :	L'élève s'identifie et s'intègre à la langue, à la culture et à la communauté francophone.

Dans cette visée, l'éducation en français langue première doit :
- permettre à l'élève de maîtriser le français en tant que langue première;

- éveiller et fortifier l'identité et la fierté culturelle et linguistique de l'élève en tant que francophone;
- développer chez l'élève l'appartenance à la communauté francophone de son milieu immédiat, du Canada et du monde;
- transmettre à l'élève une solide connaissance de l'histoire du Canada français et de la francophonie en général;
- faire connaître et apprécier par l'élève la nature multiethnique, plurilingue et interculturelle de la communauté francophone.

Résultat II :	L'élève acquiert les connaissances, les habiletés et les attitudes que prescrit le Programme d'études du ministère de l'Apprentissage de l'Alberta.

Dans cette visée, l'éducation en français langue première doit :
- favoriser le développement intégral de l'élève sur les plans intellectuel, affectif, psychomoteur, social, artistique, spirituel et moral;
- offrir une formation intellectuelle de qualité dans les matières de base;
- développer l'appréciation et le respect du caractère bilingue et de la nature multiculturelle du Canada;
- transmettre et renforcer chez l'élève une connaissance éclairée de l'histoire et du développement du Canada et du monde;
- permettre à l'élève de prendre pleinement sa place dans la vie canadienne et mondiale.

Résultat III :	L'élève acquiert une connaissance approfondie de l'anglais.

Dans cette visée, l'éducation en français langue première doit :
- permettre à l'élève de maîtriser l'anglais et de bénéficier d'un niveau de bilinguisme français/anglais additif, équilibré et élevé;
- favoriser chez l'élève une appréciation et une compréhension de la culture anglaise de son milieu immédiat, de celle du Canada et de celle des autres pays anglophones du monde;
- permettre à l'élève de s'intégrer et d'élargir sa participation à la société en tant que citoyen bilingue.

Résultat IV :	Les élèves, les familles et la communauté francophone trouvent en l'école française langue première, un foyer solide et dynamique de langue et de culture françaises.

Dans cette visée, l'éducation en français langue première doit :
- constituer au sein de la communauté francophone, un foyer de culture vivante qui répond aux besoins et aux attentes des parents et à ceux de la collectivité;
- promouvoir la créativité et encourager l'élève à contribuer à l'épanouissement de sa famille, de la culture française et de la communauté francophone;
- favoriser les partenariats avec le foyer, la communauté et le monde des affaires afin de renforcer les liens complémentaires qui relient l'école, la famille et la communauté et afin d'assurer l'authenticité et la pertinence de l'éducation en français;

- reconnaître et valoriser les divers registres linguistiques et la diversité culturelle de la communauté, et favoriser l'intégration de toutes les composantes culturelles francophones.

En conclusion, l'éducation en français langue première doit donner à l'élève une solide formation de base, tant intellectuelle que culturelle. Elle vise l'acquisition et la maîtrise de la langue française, un niveau élevé de bilinguisme français-anglais additif, la prise de conscience de ses racines, l'engagement envers la vitalité et le renouvellement de la culture française et de la communauté francophone, la participation à part entière à la société et l'ouverture au monde.

La clientèle

• Les personnes visées par l'article 23

Les personnes visées par l'article 23 de la Charte constituent la clientèle des écoles françaises langue première de l'Alberta. Les alinéas (1) et (2) de l'article 23 définissent les citoyens canadiens ayant droit à l'instruction dans la langue de la minorité aux niveaux primaire et secondaire. Ce sont :

(1) tous les enfants d'un parent dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité linguistique (le français en Alberta);
(2) tous les enfants d'un parent qui a reçu l'enseignement au niveau primaire au Canada dans la langue de la minorité; et
(3) tous les enfants dont un frère ou une sœur reçoit ou a reçu l'enseignement primaire ou secondaire au Canada dans la langue de la minorité.

• Les trois catégories d'ayants droit

La première catégorie d'élèves qui ont droit à l'instruction en français en Alberta regroupe les enfants de citoyens canadiens dont la langue première apprise et encore comprise est le français.

La deuxième catégorie réunit les enfants de citoyens canadiens qui, sans être nécessairement d'origine francophone, ont reçu l'enseignement primaire ou secondaire dans la langue de la minorité. Ce deuxième groupe d'ayants droit respecte le choix des parents qui choisissent d'offrir à leurs enfants les mêmes occasions d'apprendre la langue française et de s'intégrer à la culture française qu'ils ont eux-mêmes connues.

La troisième catégorie d'enfants protégée par la *Charte* sont les frères et les sœurs d'une même famille dont un enfant a reçu ou reçoit son éducation au Canada dans la langue de la minorité. Cette disposition soutient la

composante familiale, en offrant à tous les enfants d'une même famille l'occasion de s'instruire de la même manière. Il peut s'agir, par exemple, de familles reconstituées ou qui auraient pu vivre dans un milieu où la langue d'enseignement était la langue de la minorité linguistique.

- **Autres catégories possibles de clientèle de l'éducation en français langue première**

Dans l'esprit de l'article 23 de la *Charte*, qui est d'assurer la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire, et conformément à sa visée réparatrice, une autorité scolaire francophone pourrait, de façon compatible avec la mission de l'éducation en français langue première, admettre dans ses écoles des élèves provenant d'autres catégories de parents. Par exemple, bien qu'elles ne bénéficient pas directement de la protection de la *Charte*, les catégories suivantes d'élèves pourraient être admises dans les écoles françaises langue première :

(1) les enfants de parents dont les origines francophones les disposent à faire réintégrer l'identité et la culture françaises chez leurs enfants; et
(2) les enfants de parents qui désirent maintenir la compétence linguistique et l'identité et l'appartenance culturelle française chez leurs enfants (les enfants d'un parent francophone qui est un immigrant et résident permanent du Canada, par exemple).

Besoins éducatifs des élèves, des familles et des communautés francophones vivant en milieu où la langue et la culture anglaises prédominent

Dans un milieu où l'anglais prédomine, l'école française langue première et sa programmation se définissent principalement en fonction des besoins langagiers, identitaires, éducatifs, culturels et communautaires des élèves, de leurs familles et de la communauté francophone.

Détermination des besoins

Trois sources principales de données permettent de déterminer les besoins scolaires des francophones en Alberta : le milieu, les études et les données de la recherche scientifique sur l'acquisition des langues et de la culture en milieu minoritaire, et la raison d'être de l'éducation en français langue première.

① Le milieu

Le français langue première s'acquiert dans un contexte sociétal identifiable : **le milieu**. En Alberta, ce milieu se caractérise par une influence anglo-dominante très envahissante. Ce milieu influence le degré de valorisation de la langue et de la culture françaises dans la

société en général, ainsi que la vitalité sociolinguistique dans les familles et la communauté francophones en particulier.

Comme tout être humain, l'élève francophone vivant en Alberta doit combler ses besoins physiques, socioaffectifs, intellectuels et spirituels de base (Maslow). Ce qui est particulier à l'élève francophone et à sa communauté, c'est l'influence du milieu sur :

- l'acquisition et le maintien du français comme langue première;
- l'identification à la culture française et son appartenance à la communauté francophone;
- le développement de l'estime de soi et l'actualisation de soi sur le plan de l'identité culturelle;[1]
- la capacité de l'élève, de la famille et de la communauté à contrer l'influence de la situation de « minorisé » et l'assimilation, tout en intégrant la réalité anglophone.

Ainsi, les instances scolaires au service des élèves francophones se doivent de tenir compte des influences du milieu sur le vécu linguistique et culturel et sur l'apprentissage des élèves francophones. *L'analyse de ces influences éclairera la façon de concevoir les besoins éducatifs à combler. Ces besoins détermineront les objectifs particuliers à poursuivre et les stratégies éducatives à privilégier en éducation en français langue première.* Chez l'élève francophone vivant en Alberta, le besoin d'estime de soi et d'actualisation de soi par rapport à la langue, à l'identité et à l'intégration culturelle et communautaire, est un besoin socioaffectif de premier ordre.

Dans la mesure où les besoins en estime de soi et en développement langagier sont reconnus dans leurs perspectives éducatives et culturelles par les intervenants œuvrant auprès de l'élève, celui-ci pourra cheminer et croître avec assurance et pourra être en état de combler ses besoins et de développer ses capacités de tout ordre : cognitif, identitaire, culturel, personnel, communautaire et social.

② La recherche et les données scientifiques sur l'acquisition des langues et de la culture en milieu minoritaire

Les linguistes et les chercheurs en éducation accumulent des données et des connaissances importantes qui servent de fondements à certains principes sur l'acquisition de la langue première et de la langue seconde et sur le développement cognitif en milieu minoritaire. La pratique pédagogique et scolaire exercée dans les écoles françaises langue première aurait avantage à tirer parti des recherches et des orientations scientifiques qui dégagent deux grands éléments de base : le bilinguisme additif et la littératie.

- Le bilinguisme additif

Depuis les années 60, les recherches plus approfondies sur l'acquisition des langues ont permis de mieux cerner les conditions selon lesquelles

[1] Actualisation de soi, sur le plan de l'identité culturelle, signifie le développement et l'acquisition de la valeur et de la compétence personnelle, associées à une image de soi positive et authentique, sur le plan de son habileté à s'exprimer, à apprendre et à s'affirmer culturellement en tant que francophone, dans son milieu quotidien comme dans sa communauté et dans la société.

l'élève du milieu minoritaire accède à un haut niveau de développement cognitif et scolaire. On accorde une importance primordiale à la langue première et aux seuils de compétence linguistique pour la réussite scolaire.

L'élève doit d'abord atteindre un seuil de compétence linguistique essentiel et optimal pour accéder à un « bilinguisme cognitivement et "académiquement" bénéfique » (Masny). Ce seuil de compétence de base ouvre la voie au bilinguisme additif et peut contrecarrer les possibilités de bilinguisme soustractif, condition repérée surtout chez les élèves dont la langue première n'est pas celle qui prédomine dans le milieu.

La langue doit être apprise à un niveau tel que le sujet qui la parle puisse se faire comprendre de ses interlocuteurs dans une situation de « communication décontextualisée ». Dans la communication décontextualisée, l'élève comprend le message qui lui est proposé et il est capable de générer des idées sur le sujet et de les exprimer avec compétence et aisance, conformément au génie de la langue utilisée, et ce, sans la présence d'un contexte. Lorsque l'élève peut manipuler des idées, établir des liens entre des idées et les communiquer efficacement dans plus d'une langue, on dit qu'il profite d'un bilinguisme additif ou d'un « bilinguisme cognitivement et "académiquement" bénéfique ».

◦ La littératie

Ce jeu de circonstances pose des défis pour l'éducation en français langue première en Alberta, notamment le défi de la littératie. Selon Masny, **la littératie est un ensemble d'habiletés, de comportements, d'attitudes et de valeurs liés à la culture; des façons de parler, de lire, d'écrire et d'agir. La littératie désigne la façon dont on véhicule et on comprend l'information (complexe) dans des situations de communication authentiques, à l'oral et à l'écrit, dans divers textes et contextes.** En plus de se définir comme un ensemble d'habiletés linguistiques et cognitives chez un individu, la littératie est aussi comprise comme un phénomène socioculturel. Les études récentes indiquent que la littératie est le facteur principal de la réussite scolaire.

Le développement de la littératie s'effectue sur trois dimensions fondamentales étroitement liées entre elles—qui constituent chacune une littératie particulière prise individuellement et des littératies multiples prises dans leur ensemble.

Chez l'élève francophone évoluant en milieu minoritaire, ces différentes littératies présentent des caractéristiques particulières.

La littératie personnelle est l'habileté à se lire et à s'affirmer en tant que francophone. Elle correspond à l'habileté à employer le français, à comprendre les dimensions de son identité francophone et à savoir comment s'affirmer et agir positivement en tant que citoyen francophone. La dimension personnelle est omniprésente dans toutes les facettes de la vie.

La littératie communautaire est l'habileté à lire sa communauté francophone—de savoir comment y vivre et de savoir comment participer avec elle à la société. La littératie communautaire comprend les façons de penser, de dire, de faire et de vivre de la communauté francophone ainsi que celles de la société dans son ensemble. Elle comprend aussi la capacité de s'intégrer à la communauté et à la société.

C'est à travers des vécus authentiques dans la langue, au foyer, à l'école et dans la communauté, que l'élève intègre harmonieusement la littératie personnelle et la littératie communautaire.

La littératie scolaire est l'habileté à parler, lire et écrire en vue de la réussite scolaire. C'est l'acquisition des langages des divers domaines d'apprentissage (l'anglais, les beaux-arts, l'éducation physique, les études sociales, le français, les mathématiques, les sciences, la technologie, etc.) qui seront étudiés au cours de la formation intellectuelle de l'élève. C'est l'habileté à saisir des concepts et à créer des liens entre des idées (littératie critique). La littératie scolaire inclut aussi les habiletés en technologie de l'information. Cette littératie est intimement liée aux littératies personnelle et communautaire.

③ La raison d'être de l'éducation en français langue première

Au Canada, les groupes linguistiques francophones comptent incontestablement sur l'éducation comme moyen essentiel pour maintenir, nourrir et épanouir la vitalité ethnolinguistique de leurs membres et de leurs communautés. En Alberta, les écoles françaises langue première sont un moyen que se donnent les familles et la communauté pour croître dans la langue et la culture françaises, voire même pour réintégrer la langue et la culture françaises au besoin, afin de se les approprier au cœur même de la vie de la communauté francophone. L'objectif fondamental que les familles et la communauté veulent atteindre, c'est de renverser l'assimilation par des écoles conçues et instaurées à cette fin.

Besoins scolaires particuliers de l'élève francophone vivant en Alberta

Les besoins éducatifs particuliers de l'élève francophone découlent de la dynamique du milieu dans lequel il évolue. Conformément aux recherches et à la raison d'être de l'éducation en français langue première, les besoins éducatifs particuliers de l'élève francophone se résument dans ce qui suit.

Pour acquérir et maintenir le français en tant que langue première, pour accéder au bilinguisme additif, et pour réaliser son potentiel cognitif et la réussite scolaire, l'élève francophone doit :

- maintenir son estime de soi en tant que francophone;
- atteindre un seuil de compétence linguistique élevé en français et en anglais;
- se créer une identité culturelle positive;

- s'intégrer à une communauté francophone authentique;
- accéder aux littératies essentielles au développement de la langue, de la cognition, de l'identité, de la culture et de la communauté.

Conditions éducatives permettant de répondre efficacement aux besoins éducatifs des élèves francophones

On peut identifier des conditions et des pratiques éducatives pour répondre efficacement aux besoins scolaires des élèves, des familles et des communautés qui évoluent en milieu minoritaire. Ce sont les conditions et les pratiques qui favorisent l'atteinte des résultats visés en éducation en français langue première.

La question qui suit peut aider à identifier des conditions et des pratiques souhaitables en éducation en français langue première.

En tenant compte
- *des influences du milieu,*
- *des recherches en linguistique et en éducation,*
- *des besoins éducatifs particuliers des élèves francophones,*
- *de la raison d'être de l'éducation en français langue première,*

quels sont les vécus
- *langagiers,*
- *éducatifs,*
- *socioculturels,*
- *scolaires,*

qui habiliteront l'élève francophone,
- *à s'intégrer à la langue et la culture françaises,*
- *à poursuivre l'excellence dans le rendement scolaire,*
- *à s'intégrer et à contribuer à la communauté francophone,*
- *à prendre sa place dans la société?*

Les dix énoncés suivants présentent des pistes pour établir des conditions et des pratiques éducatives adaptées et efficaces en milieu minoritaire.

L'élève, les parents et la communauté ont accès à une éducation en français langue première où :

1. la langue familiale et la langue du milieu sont reconnues et respectées comme langues valables, uniques et utiles dans les rapports quotidiens;
2. le français, pour les fins scolaires et la formation intellectuelle, est utilisé à un niveau de compétence tel, que l'élève puisse concevoir et manipuler adéquatement les concepts, accumuler des connaissances, générer des idées et générer ses propres connaissances;
3. l'élève apprend le français comme langue première, dans un contexte où cette langue est valorisée et est valorisante, afin qu'il accède à un niveau élevé de bilinguisme additif;
4. le français est vécu et apprécié comme véhicule d'une façon d'être, d'une culture et d'une communauté;
5. l'école s'intègre à une communauté francophone et en reçoit l'appui; l'école contribue à la vitalité ethnolinguistique francophone du milieu;[2]
6. les littératies[3] sont soutenues dans les formes particulières qui correspondent aux besoins des francophones vivant en milieu minoritaire;
7. le programme et la vie scolaires sont axés sur l'inclusion culturelle francophone;[4]
8. l'élève reçoit une formation intellectuelle de qualité et atteint un rendement scolaire qui correspond à son niveau d'excellence dans le développement de sa langue, de son identité, de sa culture, de ses habiletés, de ses talents et de ses choix de carrière;[5]
9. les pédagogues et le personnel scolaire sont bien informés des besoins éducatifs particuliers des élèves, des familles et de la communauté; ils pratiquent des pédagogies qui soutiennent efficacement l'apprentissage et les littératies et sont des modèles de l'intégration langagière, identitaire et communautaire francophone;
10. les gestionnaires de l'éducation et des institutions de la communauté connaissent les besoins particuliers des élèves, des familles et de la communauté francophones et sont engagés envers les rôles complémentaires que jouent les parents, l'école et la communauté dans l'éducation des élèves.

---

[2] La vitalité linguistique est essentielle à l'apprentissage du français langue première en milieu minoritaire et elle se manifeste dans des contextes complémentaires (voir tableau 1, à la page 22) :
- **au foyer et dans la famille étendue de l'élève** : Les parents initient leurs enfants aux littératies scolaire, personnelle et communautaire à l'intérieur des liens sociaux et des liens affectifs familiaux. Par exemple, les parents liront des histoires en français à leurs enfants; la famille démontre des pratiques de langue en français dans toutes les sphères de la vie familiale et sociale;
- **à l'école française langue première** : L'ambiance et la programmation conduisent les élèves à la pratique du français comme langue première. L'élève est interpelé à vivre la culture dans un contexte authentique et participatif, intégré à la famille et à la communauté;
- **à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté francophone** : Ces deux contextes fournissent des occasions et des services soutenus valorisant l'emploi authentique du français dans des commerces, des services de garde, des services professionnels, des activités sociales, des loisirs, etc.

[3] La littératie personnelle, la littératie communautaire et la littératie scolaire.

[4] Ils mettent en évidence l'histoire, la littérature, la science ainsi que les hauts faits culturels, artistiques et sociaux et les contributions marquées de la civilisation française et des francophones dans le monde, et ce, dans tous les domaines de l'activité humaine. Le programme d'études, tout comme la programmation scolaire, est un instrument principal qui accompagne et qui soutient l'élève dans la démarche de la construction de son identité et de son intégration culturelle et communautaire, et ceci dans le respect et la valorisation de toutes les provenances d'origine.

[5] Les programmes d'études et l'évaluation du rendement scolaire doivent démontrer l'intégration des facteurs qui sont déterminants dans l'apprentissage des élèves et des résultats à atteindre en éducation en français langue première.

BEST COPY AVAILABLE

Complémentarité des contextes et des rôles de l'éducation en français langue première

La réussite en éducation en français langue première est mieux assurée dans une dynamique qui favorise la complémentarité et la cohérence entre les contextes de vie de l'élève et les rôles que jouent les partenaires—la famille, l'école, la communauté et la société—dans l'éducation de l'enfant.

Le tableau 1 (page 22) présente un schéma qui illustre les contextes et les rôles complémentaires en éducation en milieu minoritaire.

L'élève évolue et fait l'apprentissage du français langue première dans quatre contextes ou milieux :
- la famille,
- l'école et la salle de classe,
- la communauté francophone locale/régionale d'une part, et la communauté locale/régionale dans son ensemble, d'autre part,
- la communauté francophone provinciale et nationale d'une part, et la société provinciale et nationale dans son ensemble, d'autre part.

Ces milieux exercent en commun quatre facteurs d'influence dont dépendent l'authenticité, la légitimité, la cohérence et l'efficacité de l'éducation en français langue première (voir l'arrière-plan du tableau 1, p. 22) :
- la langue et la culture,
- les attentes et les perceptions,
- les responsabilités partagées et la collaboration,
- les structures d'appui.

Ces facteurs déterminent les rapports de force entre tous les contextes et l'efficacité même de l'éducation en français langue première.

Les partenaires et la complémentarité de leurs rôles ont une importance déterminante en éducation en français langue première, d'où la nécessité quasi incontournable, à tout le moins souhaitable, d'instaurer des partenariats.

Tableau 1

L'éducation en français langue première
Complémentarité des contextes et des rôles

l'élève, la société et ses institutions
l'élève, les communautés et leurs institutions
l'élève, l'école et la salle de classe
l'élève et sa famille
L'élève
acquiert une compétence littératie de la langue française et une solide éducation de base incluant l'anglais; il s'identifie à la culture et à la communauté francophones.
la société provinciale et nationale
la communauté régionale
la communauté francophone provinciale et nationale
la communauté francophone régionale
langue et culture
responsabilités partagées et collaboration
reconnaît les aspirations de la francophonie; applique la constitution et les lois; fournit des ressources équitables aux communautés et aux écoles françaises langue première; soutient la vitalité francophone
fait preuve d'ouverture et d'appui à la langue et la culture française; reconnaît l'école française langue première; interprète la présence francophone à la communauté régionale
conçoivent l'école et l'aménagement des programmes pour la clientèle; créent une pédagogie appropriée; définissent les rôles et responsabilités de chacun des intervenants à l'école; intègrent les parents et la communauté; accueillent les familles et les francophones de toutes provenances
sont engagés envers l'éducation et l'école françaises; assument le rôle de la famille dans les partenariats éducatifs; participent à l'orientation et à la vie de l'école
valorisent le rôle de la langue et de la culture française au foyer, à l'école et dans la société; utilisent les services en français de la communauté et de la société
bénéficient d'une vie scolaire soutenante, d'une programmation culturelle authentique, de ressources inspirantes et modernes et de programmes d'études conçus pour francophones
fournit un milieu de vie francophone; s'engage envers l'éducation en français langue première; appuie l'élève, l'école et le foyer en assurant des services en français; interprète la francophonie à la communauté régionale; participe à l'éducation française
appuie les communautés en vue de vitaliser le milieu; assure des ressources suffisantes aux communautés et aux écoles de langue française; est gardienne de la vitalité du français

Source : Shernaz B. Garcia et coll. dans : « Enhancing Achievement for Language Minority Students » (1995), d'après une figure de Johnson (1994), adapté par Alberta Learning.

BEST COPY AVAILABLE

Partenaires et partenariats

Le partenariat est devenu un élément intégral de l'éducation en général, et un élément intrinsèque de l'éducation en français langue première en particulier. En Alberta, le gouvernement encourage la co-responsabilité et la co-responsabilisation des partenaires en éducation. Grâce à sa composante intrinsèque foyer-école-communauté, l'éducation en français langue première peut être largement gagnante dans l'orientation préconisée par la province.

• Le partenariat, une définition

« Le partenariat est une relation fondée sur des objectifs communs ou compatibles et sur une répartition de rôles et de responsabilités spécifiques entre participants. Cette répartition peut être formelle ou informelle, contractuelle ou volontaire. Un partenariat suppose l'apport conjoint de ressources (humaines, financières, matérielles) et, par conséquent, le partage des risques, des pouvoirs et des avantages résultants. » (Ministère du Patrimoine canadien)

• Raison d'être du partenariat en éducation

Le *Manuel de ressources des conseils d'école* propose les énoncés suivants, à titre de raison d'être des conseils d'école :
- « maximiser l'apprentissage des élèves »;
- « fournir la structure qui réunit tous les intervenants et leur permet de discuter de l'éducation des enfants de la communauté. »

Le conseil d'école est l'instrument privilégié permettant d'établir « un ... *partenariat* dans le but de bâtir des visions de ce que nos écoles peuvent être et d'effectuer la planification stratégique qui nous permettra de réaliser ces visions. » Le partenariat fait ainsi partie intégrante des conseils d'école.

• Le partenariat éducatif en milieu francophone

Les raisons qui justifient la formation de conseils d'école sont tout aussi essentielles au bon fonctionnement de tout partenariat en éducation en français langue première.

En éducation, un partenariat est un regroupement de partenaires qui s'associent dans le but d'exercer des influences positives et déterminantes sur l'apprentissage des élèves. Les chercheurs ont déterminé que les élèves en milieu minoritaire sont placés en situation de risque quand l'école est « séparée » de la famille et de la communauté. La recherche soutient que, lorsque la famille et la communauté participent à la conception, à la mise en marche et à l'évaluation de l'apprentissage des élèves d'un milieu

minoritaire, le rendement scolaire s'améliore et l'aliénation des élèves diminue. Les partenariats scolaires, dans les influences déterminantes, peuvent faciliter la cohérence de l'apprentissage chez les élèves. Dans les écoles françaises langue première, les partenariats scolaires seraient aptes à favoriser l'acquisition de la langue, l'intégration à la culture et à la communauté et une solide identification à la francophonie, en plus de maximiser le rendement scolaire.

Le *Manuel de ressources des conseils d'école* présente le modèle suivant pour illustrer le fonctionnement des conseils d'école :

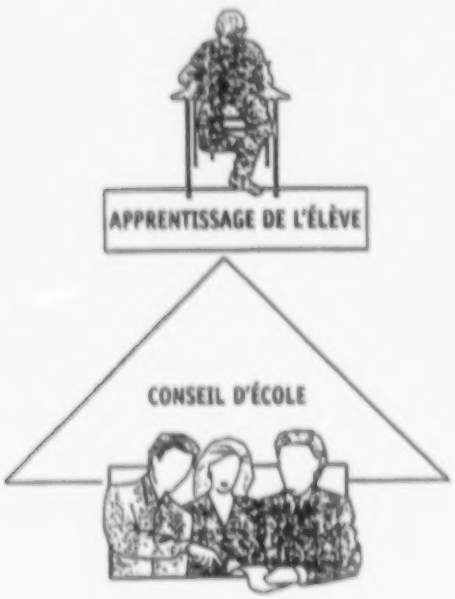

Figure 1

En s'inspirant de cette image, on peut présenter les trois principaux partenaires en éducation en français langue première—la famille, l'école et la communauté et ses institutions—comme suit :

Figure 2

La famille et l'école, issues de la communauté et en concertation avec elle, s'allient pour assurer l'apprentissage de la langue, la construction de l'identité, l'intégration culturelle et communautaire ainsi que la réussite scolaire.

◦ Trois partenaires et plusieurs partenariats

En plaçant les trois partenaires de la figure 2 dans un graphique inspiré du diagramme de Venn, on obtient l'image d'une dynamique représentative des aires de complémentarité, d'intégration et de cohérence.

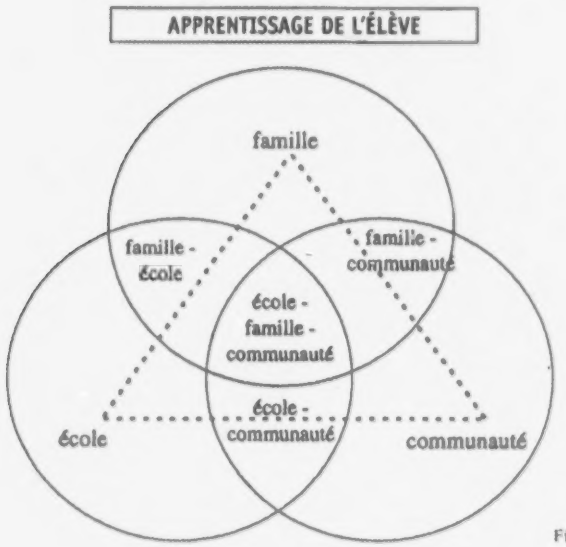

Figure 3

Les trois principaux partenaires—la famille, l'école et la communauté et ses institutions—se trouvent aux pointes du triangle qui soutient l'apprentissage de l'élève. Chaque partenaire occupe son cercle respectif, correspondant à son rôle particulier. L'intersection des cercles crée trois aires de rencontre, d'intégration et de vitalité commune entre les partenaires, soit l'aire **famille-école**, l'aire **famille-communauté** et l'aire **école-communauté**. Au centre, se retrouve le triple partenariat de base : **famille-école-communauté**. En tout, quatre aires particulières assurent la formation de partenariats destinés à soutenir la complémentarité en éducation en français langue première.

Landry et Allard (1988-1991) ont présenté un modèle illustrant comment l'acquisition des langues repose sur le concours de la famille, de l'école et de la communauté. Le modèle des **balanciers compensateurs** place les partenaires de base dans les enjeux même de l'expérience d'apprentissage des élèves. L'illustration démontre bien la complémentarité de la famille, de l'école et de la communauté dans l'acquisition du français, et par extension, dans la réussite scolaire. Landry et Allard préconisent un modèle de gestion de l'apprentissage où l'un et(ou) l'autre des trois partenaires de base compense la faiblesse d'un et(ou) des autres (figure 4).

Modèle des balanciers compensateurs

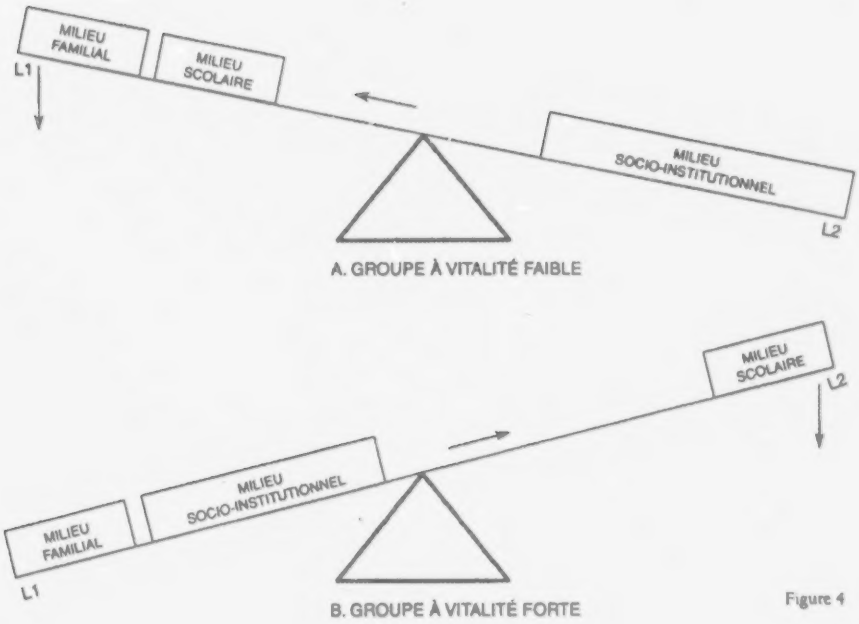

Figure 4

Bien qu'en milieu minoritaire, l'appui du milieu familial et du milieu scolaire soit capital pour l'acquisition de la langue première, le milieu socio-institutionnel et communautaire doit aussi fournir un contexte réel et un milieu authentique de langue première. La flèche orientée vers la L1 (langue première) symbolise **l'appui compensatoire nécessaire au bilinguisme additif**. Ces constatations viennent renforcer l'importance des partenaires de base et des partenariats possibles en vue de **maximiser la réussite des élèves en éducation en français langue première.**

◦ Partenaires et partenariats en général

Comme l'illustre le tableau II ci-dessous et à la page 28, différents partenariats peuvent être créés pour soutenir la complémentarité des contextes et des rôles en éducation. Ces partenaires peuvent être regroupés en trois catégories : les personnes (A), les institutions communautaires (B) et les institutions publiques (C); et selon quatre modalités : formel, informel, contractuel ou volontaire. (Notez que les exemples de partenariats suggérés à la page 28 relèvent d'un choix totalement arbitraire.)

Le nombre de partenariats créés n'est pas important en soi. Il importe avant tout de former des partenariats qui répondent véritablement aux besoins éducatifs, linguistiques et culturels de la communauté éducative —des partenariats utiles et efficaces dans le soutien du mandat et de la mission de l'éducation en français langue première.

Le partenariat scolaire a le potentiel de responsabiliser tous les partenaires du projet éducatif engagés dans la poursuite de l'efficacité et de la croissance de l'éducation en français langue première.

Tableau II

Formation de partenariats

Exemples de partenaires

Les personnes

A

1. l'élève
2. les parents
3. l'enseignant/e
4. la direction d'école
5. la direction générale
6. le/la secrétaire trésorier/trésorière
7. le personnel de soutien
8. les accompagnateurs en services particuliers
9. les gens d'affaires
10. les gardiens/ennes
11. autres

Les institutions communautaires

B

1. la famille
2. la communauté
3. la FPFA*
4. la FCSSCA*
5. les comités de parents
6. la paroisse - l'église
7. les commerces
8. l'A.T.A.* et l'Unité locale 24*
9. l'A.C.F.A.*
10. FJA*
11. autres

Les institutions

C

1. le gouvernement provincial
2. le ministère de l'Apprentissage
3. la Direction de l'éducation française
4. l'autorité scolaire régionale francophone
5. le conseil de coordination
6. l'école
7. le conseil d'école
8. le gouvernement fédéral
9. le gouvernement municipal
10. les institutions postsecondaires
11. autres

* Sigles – voir en annexe.

Exemples de partenariats

formel	informel	contractuel	volontaire
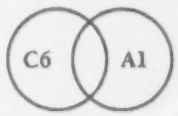	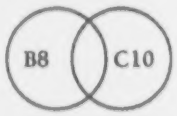	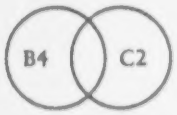	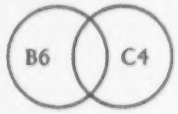
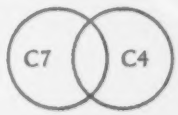	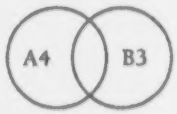	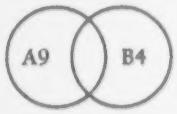	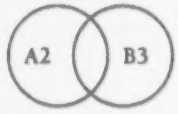
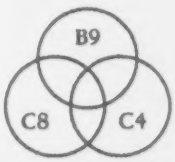	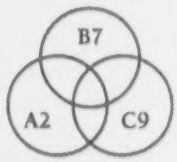	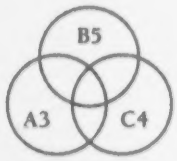	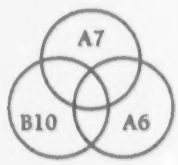

Conclusion

En milieu minoritaire, le foyer, l'école et la communauté exercent des influences déterminantes dans la vie de l'élève, en ce qui a trait à l'acquisition de la langue, à l'intégration de la culture et à la communauté, à la construction de l'identité et à la réussite scolaire.

L'ÉCOLE FRANÇAISE LANGUE PREMIÈRE

SON PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif — une description

Le projet éducatif de l'école française langue première est un instrument de concertation. Ce qui caractérise ce projet éducatif, c'est un engagement communautaire dans la définition, l'implantation et le renouvellement de l'éducation pour une communauté précise. C'est un processus continu de recherche d'influences mises au profit de l'éducation des élèves et de la communauté, grâce à des initiatives réalisées par les personnes et par les partenaires qui animent le projet. La marque principale de l'authenticité d'un projet éducatif est qu'il se traduit par des engagements tangibles en classe, dans la vie scolaire, au foyer et dans la communauté—au cœur même des relations foyer-école-communauté.

Le projet éducatif est un concept et un cadre susceptibles de soutenir et de nourrir le développement, l'implantation et le renouvellement de l'école française langue première et de sa programmation.

Le projet éducatif d'une école est le fruit d'un processus communautaire par lequel une communauté scolaire identifie clairement son vécu, détermine ses orientations propres, adopte les mesures d'implantation appropriées et évalue le degré de réalisation des résultats visés. L'objet du processus est de bien encadrer toutes les interventions destinées à assurer la formation de l'élève et à atteindre les résultats visés. La communauté scolaire réalise son projet éducatif et le renouvelle périodiquement avec la participation des élèves, des parents, du personnel de l'école, du conseil

scolaire, de la communauté et de tout autre intervenant engagé envers la mission et le mandat de l'école française langue première.

Caractéristiques particulières du projet éducatif de l'école française langue première

Dans l'application de ce concept de projet éducatif, à l'éducation en français langue première en milieu anglo-dominant, on vise un effort de concertation, de cohésion et de solidarité en faveur d'une éducation efficace sur le plan de :

- l'acquisition d'un niveau élevé de bilinguisme additif;
- la construction d'une identité francophone positive et harmonisée;
- la poursuite de l'excellence dans le rendement scolaire à la mesure des élèves et des attentes sociétales;
- l'intégration des élèves à la communauté francophone;
- du soutien au plan de la vitalité culturelle soutenue des élèves, des parents et de la communauté francophone;
- la contribution individuelle et collective des francophones à part entière à la communauté, à la société et au monde.

Le projet éducatif doit tenir compte de la vitalité linguistique française de la communauté. Il invite la famille, l'école et la communauté à une transformation des pratiques et des usages langagiers, transformation qui contribue à créer un milieu de vie élargi et authentique où la langue et la culture françaises s'actualisent. Un tel projet éducatif peut exercer un effet de balancier compensateur.

« La nature additive ou soustractive du bilinguisme sera donc tributaire de l'expérience langagière de l'individu, en grande partie déterminée par la vitalité ethnolinguistique de la communauté. » (Landry et Allard, 1991)

« Si l'institutionnalisation se limite à l'école, ne risquons-nous pas de créer une situation qui consacrerait le bilinguisme soustractif? » (Benoît Cazabon, 1992)

Cinq éléments fondamentaux du projet éducatif de l'école française langue première

Le projet éducatif est constitué de cinq éléments de base.

1. L'historique du projet éducatif de la communauté francophone

La communauté scolaire retrace l'historique de son vécu éducatif qui détermine pourquoi et comment est née l'école, et comment elle a évolué.

2. La façon de concevoir l'éducation en français langue première

La communauté scolaire identifie la nature de sa clientèle et nomme ses besoins éducatifs et culturels particuliers.

En général, le concept de l'école française langue première en milieu minoritaire tient compte :

- de la nature du milieu dans lequel évoluent les élèves, les familles et la communauté;
- d'un cadre d'apprentissage façonné par les besoins langagiers éducatifs, culturels et communautaires de la clientèle;
- de la complémentarité foyer-école-communauté à favoriser pour réaliser le mandat et la mission de l'éducation.

3. Les valeurs qui rassemblent les membres de la communauté scolaire

La communauté scolaire identifie les valeurs humaines, culturelles, éducatives et communautaires qui sont retenues par un nombre suffisant de ses membres et qui peuvent servir à structurer et à soutenir le projet éducatif. Ces valeurs seront porteuses de la vision et de la mission de l'école et porteuses de la vision de l'avenir de la communauté.

4. Les liens « intégrateurs » de l'école française langue première

Pour assurer la qualité et la cohérence de l'encadrement linguistique, identitaire, culturel, social, affectif, pédagogique et moral de la communauté éducative, il doit y avoir des liens entre les composantes principales du projet éducatif. On les appelle des « liens intégrateurs ». Les liens intégrateurs sont regroupés en trois référentiels : intervention et gestion, vie culturelle et vie scolaire, et apprentissage et pédagogie (voir figure 5 ci-dessous). Ces trois référentiels sont des ensembles stratégiques qui deviennent les fondements des expériences vécues par les élèves et par les autres membres de la communauté scolaire engagés dans le projet éducatif.

MODÈLE DE PROJET ÉDUCATIF

Figure 5

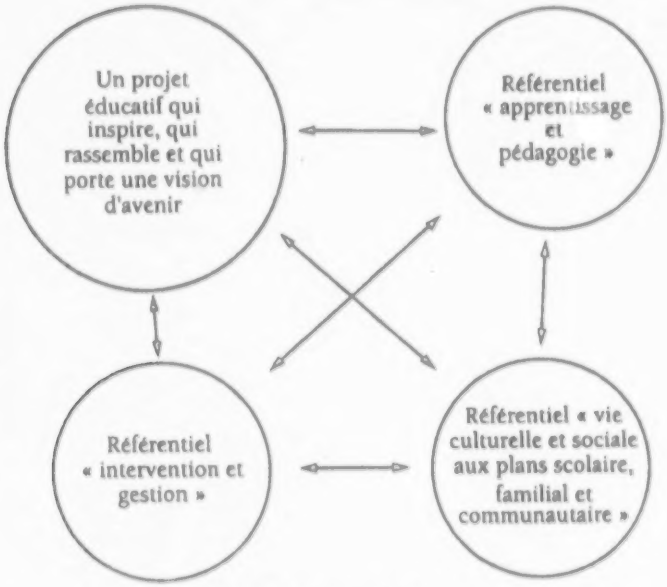
Un projet éducatif qui inspire, qui rassemble et qui porte une vision d'avenir
Référentiel « apprentissage et pédagogie »
Référentiel « intervention et gestion »
Référentiel « vie culturelle et sociale aux plans scolaire, familial et communautaire »

(Adapté de Paquette, 1996.)

5. Les principaux engagements des partenaires

Une distribution stratégique des rôles est un gage de succès du projet éducatif. La communauté scolaire définit les rôles du foyer, de l'école et de la communauté dans le projet éducatif. Elle assigne le leadership responsable de la direction, de la supervision et de l'évaluation du projet éducatif et de ses référentiels.

Étapes d'actualisation du projet éducatif

Quand la communauté scolaire s'engage à poursuivre un projet éducatif, elle le fait selon certaines étapes d'implantation et d'actualisation. Ces étapes sont les grandes lignes qui regroupent des activités à l'intérieur de chaque stade de développement du projet.

1. Étape initiale

C'est le stade où la motivation et l'engagement de la communauté scolaire amènent ses parties prenantes et ses membres à vouloir créer un impact perceptible, désirable et cohérent dans les expériences d'apprentissage des élèves.

2. Examen et analyse du vécu de la communauté scolaire et détermination des orientations anticipées

Dans un premier temps, les parties prenantes et les membres de la communauté scolaire réfléchissent sur la nature de ce qui se passe dans leur communauté et leur école. C'est une démarche réflexive parce qu'il est question des acquis actuels.

Dans un deuxième temps, les parties prenantes et les membres de la communauté scolaire réfléchissent sur ce qu'il convient de réaffirmer et de consolider dans le projet éducatif existant et sur ce qu'il serait souhaitable d'innover pour adapter le projet éducatif aux résultats anticipés de la croissance des élèves et de la communauté scolaire. C'est une démarche anticipative parce qu'elle porte sur « quoi faire à l'avenir ».

3. Élaboration et réalisation du plan d'action

C'est le stade des grandes décisions. Le choix des valeurs partagées déterminera les orientations et les stratégies. On catégorise les cinq éléments fondamentaux du projet éducatif (voir p. 30 à 32) dans trois ensembles stratégiques ou référentiels : apprentissage et pédagogie, vie culturelle et scolaire, intervention et gestion. Ces référentiels concrétisent les réflexions identifiées au stade précédent. Il s'agit des actions concrètes à définir et à mettre en œuvre dans l'encadrement et dans l'implantation du projet éducatif à tous les niveaux en classe, dans la vie scolaire, au foyer et dans la communauté.

4. Évaluation du projet éducatif : « demeurer en projet éducatif »

Une stratégie d'évaluation tient les membres informés des réalisations du projet éducatif et du renouvellement du projet par rapport aux besoins scolaires et à la croissance des élèves, de l'école, des foyers et de la communauté.

Conclusion

Le modèle de projet éducatif qui convient à une communauté scolaire et à son école est le résultat des conceptions multiples mises en commun qui caractérisent ses parties prenantes réunies en partenariat éducatif. Le projet éducatif vise à encadrer efficacement la programmation de l'école pour répondre aux besoins éducatifs et culturels des élèves, des familles et de la communauté. On pourra y découvrir une stratégie d'engagement communautaire qui actualise la vision, la mission et les résultats pour lesquels l'école a été conçue et créée.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'apprentissage en milieu scolaire francophone est une expérience totalisante, conçue en fonction des besoins éducatifs des élèves vivant en milieu minoritaire et des besoins de la communauté. Elle rend l'enfant apte à l'autonomie et à la pleine actualisation de ses capacités. Chez l'élève francophone, cette autonomie passe par l'actualisation de soi sur le plan du bilinguisme additif, du développement des littératies multiples, du développement d'une identité culturelle enracinée dans la francophonie et de l'habileté à participer à part entière à la société.

ADDENDUM

LE CADRE ALBERTAIN DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE

1. Lois provinciales

Le gouvernement de l'Alberta est responsable de l'éducation. Il pourvoit à la gestion et au financement des écoles. La législature provinciale adopte les lois qui régissent le système d'éducation.

La Loi scolaire (*School Act*) est la loi principale qui régit l'éducation à l'élémentaire et au secondaire.

Les dispositions relatives à la gestion scolaire et à la gestion des écoles constituent des parties importantes de la Loi scolaire.

La Loi scolaire et ses règlements sont accompagnés de documents—guides éducatifs, manuels administratifs—qui expliquent ou élaborent certains aspects de l'application de cette loi.

2. Ministre de l'Apprentissage

Le ministre de l'Apprentissage est un membre élu du corps législatif de la province de l'Alberta. La Loi scolaire donne au Ministre le pouvoir d'autoriser le Programme d'études. C'est le Ministre qui prescrit les buts et les normes qui s'appliquent à l'instruction et à l'évaluation de tous les élèves à l'élémentaire et au secondaire, y compris les élèves en éducation en français langue première. Il est également responsable des brevets d'enseignement et de l'évaluation de l'enseignement.

3. Ministère de l'Apprentissage (Alberta Learning)

Le Ministre s'appuie sur le ministère de l'Apprentissage pour gérer le système d'éducation dans la province.

4. Direction de l'éducation française

La Direction de l'éducation française du ministère de l'Apprentissage fait partie de l'unité administrative « Basic Learning Division » (Éducation de base). Les responsabilités de cette direction se rapportent aux besoins éducatifs des clientèles du français langue première et langue seconde.

5. Circonscriptions scolaires publiques

Dans la gestion du système scolaire en Alberta, il y a trois types de circonscriptions scolaires : le conseil scolaire public, le conseil scolaire séparé et l'autorité (scolaire) régionale francophone. Les conseils et les autorités scolaires recouvrent des régions géographiques qui s'entrecroisent. Parmi les responsabilités que leur donne la Loi scolaire, les conseils et les autorités (scolaires) régionales encadrent, dirigent et se rendent responsables de l'ensemble des politiques et des pratiques administratives relatives à la prestation de l'enseignement et des services éducatifs publics, y compris la gestion des fonds publics reçus à cette fin.

6. Autorité régionale francophone

Une autorité (scolaire) régionale francophone détient les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités qu'un conseil scolaire public ou séparé, sauf pour le prélèvement des impôts. Par contre, elle a le mandat particulier de gérer les écoles françaises langue première situées dans sa région ou sous sa tutelle.

Une autorité (scolaire) régionale francophone est en droit de déterminer[1] l'affiliation confessionnelle de ses écoles. Elle peut gérer à la fois les écoles confessionnelles et les écoles non-confessionnelles selon l'esprit de l'article 199 de la Loi scolaire de l'Alberta.[2]

7. Conseil d'école

La Loi scolaire exige l'établissement d'un conseil d'école dans chaque école. Il est composé des partenaires de l'éducation des enfants.

Le fonctionnement du conseil d'école doit être conforme à la Loi scolaire, aux règlements prescrits par le ministre de l'Apprentissage, aux politiques du conseil scolaire, de même qu'aux politiques et aux règlements établis par le conseil d'école. Le rôle d'un conseil d'école est de conseiller le

[1] *Guide de mise en œuvre de la gestion scolaire francophone*, School Business Administration Services, Alberta Education (le 4 mars 1994), p. 22.

[2] Province of Alberta, *School Act*, Statutes of Alberta, 1988.

directeur de l'école et le conseil scolaire sur toute question reliée à l'école.

Les intervenants réunis en conseil d'école s'efforcent de collaborer pour promouvoir le bien-être et l'efficacité de toute la communauté scolaire afin de maximiser l'apprentissage chez les élèves.

8. Financement général des conseils scolaires et des autorités scolaires régionales

• Fonds provenant du gouvernement provincial

De manière générale, le gouvernement provincial assume la responsabilité de financer équitablement les conseils scolaires et les autorités scolaires régionales, afin d'offrir des programmes d'éducation qui visent des résultats éducatifs comparables et équitables dans toute la province.

• Fonds provenant du gouvernement fédéral

Un conseil scolaire et une autorité (scolaire) régionale francophone peuvent avoir accès à des fonds provenant du gouvernement fédéral, dans le cadre des Ententes fédérales-provinciales pour les langues officielles en éducation. Ces fonds sont administrés par la province.

ANNEXES

GLOSSAIRE

actualisation de soi
- épanouissement de la personnalité
- aux fins du présent document, réalisation de soi-même sur le plan de la langue, de l'identité culturelle, de l'intégration communautaire et de la participation à la société en tant que francophone
- capacité de s'exprimer, de communiquer, d'apprendre et de s'affirmer culturellement (Ministère de l'Éducation, Ontario, 1994)

actualisation linguistique
- développement d'une compétence de communication enracinée dans une langue et une culture données, et qui permet à une personne de s'intégrer et de participer à cette communauté culturelle

aménagement (linguistique, culturel et communautaire)
- ensemble de mesures scolaires adoptées pour favoriser et valoriser l'emploi d'une langue, un vécu culturel et l'intégration communautaire dans toutes les activités d'une école
- façon de concevoir un milieu scolaire (une école) dans le but de réaliser des fins linguistiques, culturelles et communautaires
- moyens que se donne une communauté scolaire pour orienter les acquisitions sur le plan de la langue, de la culture et de l'intégration communautaire

anglo-dominant
- se dit de la prédominance de l'anglais comme langue de statut, d'usage et de communication sociale et publique; peut aussi s'appliquer à une personne—tant sur le plan de la langue que celui de la culture

ayant droit
- personne qui remplit les conditions requises pour se prévaloir d'un droit et (ou) revendiquer son appartenance à une catégorie de personnes protégées
- citoyen protégé au titre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés (1982)*
- citoyen qui a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue et la culture de la minorité de langue officielle dans sa province (en français en Alberta)

balancier compensateur
- graphique illustrant comment différents milieux peuvent servir de contrepoids et augmenter la force relative de la langue la plus faible dans un environnement social et institutionnel (socio-institutionnel) donné

bilinguisme additif
- forme de développement bilingue, où l'acquisition de la langue seconde ne se fait pas au détriment de la connaissance de la langue maternelle
- type de bilinguisme caractérisé par :
  (1) un degré élevé de compétences dans les deux langues—sur le plan de la communication et de la pensée (compétence linguistique scolaire/cognitive);
  (2) une forte identité et des attitudes positives à l'égard de sa langue maternelle, de sa culture et de sa communauté; et, simultanément, une attitude positive envers les autres langues, cultures et communautés ethniques; et
  (3) l'utilisation continue et générale de sa langue maternelle dans tous les domaines d'activités, publics et privés (Landry et Allard [1993] dans *Aménagement linguistique en français*, Ontario, 1994.)

bilinguisme équilibré
- connaissance équivalente de deux langues, dont bénéficie un individu ou une collectivité
- ne sous-entend pas nécessairement un haut niveau de compétence dans les deux langues, ni la capacité d'employer les deux langues dans tous les domaines d'activités ou pour tous les niveaux de communication

bilinguisme soustractif
- bilinguisme qui contribue à créer des problèmes d'identité ethnique et qui met la langue maternelle des individus et d'un groupe en danger constant d'assimilation et de perte (Landry et Allard, 1982)
- bilinguisme qui nuit au maintien et au développement de la langue première; appauvrissement de la langue pouvant conduire à la perte totale de la langue première

communication décontextualisée
- communication orale ou écrite traitant de concepts et d'idées abstraites (abstractions cognitives) et de liens entre ces concepts et ces idées
- communication s'effectuant sans contexte immédiat ou dans un contexte réduit, dont la compréhension repose principalement sur des indices linguistiques (de langue) et des idées (des concepts). (Ministère de l'Éducation, Ontario, 1994)

contexte
- éventail de circonstances dans lesquelles on emploie une langue
- ensemble d'un texte ou d'une situation dont dépendent le sens et la valeur d'un élément de la langue

culture
- ensemble complexe qui comprend les connaissances, la langue, les valeurs, les croyances, l'art, le droit, les mœurs et les coutumes propres à un groupe d'individus partageant un même patrimoine ou certains aspects historiques et linguistiques
- la culture évolue continuellement et contient de ce fait des éléments d'enrichissement, d'adaptation, de conflit, d'opposition et d'intégration (Ministère de l'Éducation, Ontario, 1994)

érosion des minorités
- référence aux groupes minoritaires de langue officielle (Cour suprême du Canada, Mahé/Bugnet c. Alberta, 1990)
- ensemble des phénomènes externes qui contribuent à la dégradation d'un groupe en situation minoritaire
- disparition (l'extinction) graduelle de la langue, de l'identité de la culture, de la vitalité et de la communauté d'un groupe minoritaire

estime de soi
- valeur personnelle, compétence qu'un individu associe à son image de soi

établissement de la minorité
- dans le contexte du jugement de la Cour suprême du Canada (Mahé/Bugnet c. Alberta), entité scolaire qui fait partie d'un ensemble destiné à une communauté de langue officielle en situation minoritaire, possédant une certaine autonomie de direction par rapport à cette entité
- ensemble d'installations et de pouvoirs décisionnels liés à une infrastructure nécessaire au développement d'une communauté

francité
- qualité de ce qui est français
- caractères propres à la culture française, à la communauté de langue française

francophonie
- collectivité constituée par les peuples parlant le français
- communauté de langue des pays francophones : ensemble des pays et des communautés francophones

institutionnalisation
- le fait d'institutionnaliser
- le fait de conférer un caractère officiel, un statut légal et reconnu
- le fait de donner accès à l'offre active et concrète de services dans une langue dans les institutions et les structures régulières de la société

interculturel
- aux fins du présent document, adjectif caractérisant un groupe culturel hétérogène—qui inclut des langues ou des cultures francophones, par exemple; ou groupe pluriethnique, qui peut inclure des ethnies dont les cultures sont anglophones, mises en contact avec un élément francophone pour former un milieu ou une communauté francophone

liens intégrateurs
- relations entre plusieurs entités, dont le fonctionnement optimal de chacune dépend de celui des autres et qui influe sur chacune
- mises en liaison qui génèrent des dynamiques et des mouvements interdépendants et complémentaires

littératie
- dans le contexte du présent document, rapport qu'un individu entretient avec certaines habiletés de base—lecture, expression orale et écrite—par rapport à la réussite scolaire et par rapport à la capacité de traiter des informations et d'agir dans le contexte de son identité et au sein de sa communauté culturelle, ainsi que dans la société où s'insère cette communauté culturelle

littératies
- littératie scolaire : apprentissage des processus d'interprétation (décodage) et de communication permettant à l'enfant de s'intégrer socialement dans le milieu scolaire et les contextes langagiers; et capacité d'utiliser ces processus pour acquérir une compréhension conceptuelle des matières enseignées à l'école
- littératie communautaire : appréciation, compréhension et utilisation des traditions d'interprétation (décodage) et de communication propres à une communauté culturelle et linguistique
- littératie personnelle : connaissance raisonnée des modalités du savoir et des croyances au sujet de soi-même, acquise au terme d'un examen critique des antécédents historiques ou expérientiels à l'école et au sein des cadres linguistiques et culturelles de la communauté
(d'après Hollingsworth and Gallego, OISE, 1996)

référentiel
- ensemble qui réunit tous les éléments considérés et tous les éléments à intégrer en vue d'une compréhension et d'une action cohérentes

registres linguistiques
- usage que l'on fait de la langue selon les situations ou les personnes à qui on parle
- cet usage se classe selon divers niveaux de langue :
  - langue soutenue (littéraire ou recherchée)
  - langue correcte (précise ou officielle)
  - langue familière (celle des conversations courantes en famille ou entre amis)
  - langue populaire (marquée de termes impropres, dépréciatifs ou vulgaires, de mauvaises conjugaisons, de mauvais emplois, de contradictions, de remplacement de sons, d'anglicismes, etc.)

rendement scolaire
- estimation des résultats d'un élève dans les études et les matières scolaires; acquisition des apprentissages visés à l'école

vitalité ethnolinguistique
- qualité permettant à une collectivité ethnique (ou minorité linguistique et culturelle) de conserver son caractère d'entité distincte et active dans les situations de contacts intergroupes (français-anglais, par exemple)
- comprend trois catégories de variables : le statut du groupe et de sa langue, les variables démographiques, le support institutionnel (Giles et al, dans Landry et Allard, 1984)

SIGLES

A.C.F.A.	Association canadienne-française de l'Alberta
A.T.A.	Alberta Teachers' Association – (l'association des enseignants et des enseignantes de l'Alberta)
F.C.S.C.C.A.	Fédération des conseils scolaires et des conseils de coordination de l'Alberta
F.J.A.	Francophonie jeunesse de l'Alberta
F.P.F.A.	Fédération des parents francophones de l'Alberta
Unité locale n° 24	Regroupement au sein de l'A.T.A. des enseignants et des enseignantes œuvrant sous l'égide d'un conseil scolaire francophone en Alberta

Article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982)

23. (1) Les citoyens canadiens :

(a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

(b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

(a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;

(b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Source : *La Charte des droits et libertés. Guide à l'intention des Canadiens.* Gouvernement du Canada, 1982, p. 23, 25.

A.3

Article 5 de la *School Act*, province d'Alberta

5.(1) Si, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, une personne a le droit de faire instruire ses enfants en français, ces enfants ont le droit de recevoir l'enseignement scolaire conformément aux garanties de la Charte partout dans la province où il est possible d'y avoir recours.

(2) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir des règlements

a) concernant l'éducation générale des élèves dont les parents sont francophones;

b) concernant les conseils de coordination;

c) et, sous réserve des dispositions de la présente loi, concernant toute question jugée nécessaire ou utile pour donner effet au paragraphe (1).

(3) Tout élève inscrit à une école relevant d'une autorité régionale a droit à l'instruction dispensée en français.

(4) Les autorités régionales sont tenues de fournir à tous les élèves inscrits aux écoles sous leur autorité un programme d'études conforme aux exigences de la présente loi et de ses règlements.

[Autres articles pertinents concernant l'éducation et la gestion francophones : 1(1)(f.1), 2, 16(1), 33(1), 223.1 - 223.8]

Source : Province d'Alberta, *School Act*. Statutes of Alberta 1988, chap. S-3.1 avec modifications. Loi entrée en vigueur le 26 mars 1998. Loi refondue le 3 septembre 1998. Imprimeur de la Reine pour l'Alberta.

Avis au lecteur : Veuillez noter que le texte ci-haut est une traduction libre d'un extrait de la loi originale en anglais intitulée *School Act*. En cas de divergence d'interprétation, le texte original anglais est déterminant.

A-4

Carte des sept régions scolaires francophones en Alberta

1994

1 Région scolaire francophone du Nord-Ouest n° 1

2 Région scolaire francophone du Nord-Est n° 2

3 Région scolaire francophone du Centre-Est n° 3

4 Région scolaire francophone du Centre-Nord n° 4

5 Région scolaire francophone du Centre n° 5

6 Région scolaire francophone du Centre-Sud n° 6

7 Région scolaire francophone du Sud n° 7

Source : *Guide de mise en œuvre de la gestion scolaire francophone*. Alberta Education, Edmonton, 1994, p. 8. Traduction libre selon l'usage. La version anglaise est la seule officielle.

A-5

Carte des quatre régions scolaires francophones en Alberta

2000

1 Région scolaire francophone du Nord-Ouest n° 1

2 Grande région scolaire francophone du Centre-Nord n° 2

3 Région scolaire francophone du Centre-Est n° 3

4 Grande région scolaire francophone du Sud n° 4

A.7 Bibliographie

ACELF. « Éduquer en français au Canada : rêve ou réalité », Actes du 44e congrès, dans *Éducation et francophonie*, vol. XIX, numéro spécial, décembre 1991.

_____. « L'aménagement linguistique : le cas de la francisation », dans *Éducation et francophonie*, vol. XX, n° 2, août 1992.

_____. *Symposium régional de l'Atlantique : L'École française et l'identité culturelle*, Actes du symposium, février 1996.

_____. *Symposium régional de l'Ontario : L'École française et l'identité culturelle*, Actes du symposium, février 1996.

_____. *Symposium régional de l'Ouest : L'École française et l'identité culturelle*, Actes du symposium, avril 1996.

_____. *Symposium régional du Québec : L'École française et l'identité culturelle*, Actes du symposium, février 1996.

AKROID, Susan. « Forming a parent reading-writing class: Connecting cultures, one pen at a time », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, n° 7, avril 1995.

ALBERTA EDUCATION. *Bilingual Education: The Alberta Experience*, Edmonton, 1973.

_____. *Teaching in a Language other than English: The Immersion Approach*, Edmonton, 1983.

_____. *Alberta Education Mission, Goals And Sub-Goals: The Best Possible Education For All Alberta Students*, Edmonton, 1988.

_____. *Francophone Governance Implementation Handbook*, School Business Administration Services, Edmonton, 1994.

_____. *Guide de mise en œuvre de la gestion scolaire francophone*, School Business Administration Services, Edmonton, 1994.

_____. *Guide relatif aux conseils d'école*, Edmonton, 1995.

_____. *School Councils Handbook*, Edmonton, 1995.

_____. *School Council Resource Manual*, Edmonton, 1995.

_____. *Framework for Enhancing Business Involvement in Education*, Edmonton, 1996.

_____. *Manuel des ressources des conseils d'école*, Edmonton, 1996.

ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *Partners in Learning*, Edmonton, 1996.

_____. « School Councils », dans *ATA Magazine*, vol. 77, n° 4, été 1997.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO. *L'École française en Ontario, La vision pour l'actualisation de la culture*, Ottawa, avril 1991.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES PARENTS FRANSASKOIS. *L'animation culturelle en milieu scolaire*, Saskatoon, septembre 1991.

_____. *L'École fransaskoise... une place de choix*, Saskatoon, 1994.

_____. *Politique provinciale de l'intégration culturelle en milieu scolaire*, Saskatoon, 1995.

BAPTISTE, H. Prentice et Shirley GHOSLTON-KEY. « Cultural inclusion where does your program stand? », dans *The Science Teacher*, février 1996.

BARCLAY, Kathy et al. « Literacy Begins at Birth: What Caregivers Can Learn From Parents of Children Who Read Early », dans *Young Children*, vol. 50, n° 4, mai 1995.

BÉDARD, Armand. *Atlas des Francophones de l'Ouest*, « s.l. », 1979.

BEZEAU, Lawrence M. *Educational Administration for Canadian Teachers*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1989.

BOUCHARD, Michel. « Les pratiques culturelles et la "RE-CRÉATION" ethnique », dans *Actes du 14e colloque du CEFCO (1994)*. Pratiques culturelles au Canada français, Edmonton, 1996.

BRITISH COLUMBIA SUPREME COURT. *Association des parents francophones de la Colombie-Britannique c. British Columbia*, Vickers, J., Vancouver, 19 août 1996.

CAIRNEY, H. Trevor et Lynne MUNSIE. « Parents participation in literacy learning », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, n° 5, février 1995.

CAMBOURNE, Brian. « Toward an educationally relevant theory of literacy learning: Twenty years of inquiry », dans *The Reading Teacher*, vol. 49, n° 3, novembre 1995.

CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Nos deux langues au fil des ans*, Ottawa, 1996. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *Our Two Official Languages Over Time*.

_____. GOUVERNEMENT DU CANADA. *La Charte des droits et libertés, Guide à l'intention des Canadiens*, Ottawa, 1982. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *The Charter of Rights and Freedoms, Guide for Canadians*.

_____. MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN. *Session de sensibilisation aux partenariats*, Ottawa, 1997. Texte en anglais et en français disposé tête-bêche. Titre anglais : *Case Studies in Successful Partnering*.

CAZABON, Benoît. « L'aménagement linguistique : le cas de la francisation », dans numéro spécial de *Éducation et Francophonie*, vol. XX, n° 2, 1992.

_____. *Pour une pratique de soi ou De la place de l'identité culturelle dans l'éducation de langue française au Canada*, présentation dans le cadre des Symposiums de l'ACELF, L'École française et l'identité culturelle, février 1996.

COUR SUPRÊME DU CANADA. *Mahé et al c. Sa Majesté, la Reine du Chef de la Province de l'Alberta*, le 15 mars 1990.

_____. *La Fédération provinciale des comités de parents inc. c. le Procureur général du Manitoba*, dans l'affaire d'un pourvoi visant un avis de la Cour d'appel du Manitoba, le 3 mars 1993.

CUMMINS, James. « Linguistic Interdependence and Educational Development of Bilingual Children », dans *Review of Educational Research*, vol. 49, n° 2, printemps 1979.

_____. « Empowering Minority Students: A Framework for Intervention », dans *Educational Review*, vol. 56, n° 1, février 1986.

DESROCHERS-BRAZEAU, Aline. « Une approche intégrée des apprentissages à l'école », dans *La Vie pédagogique*, n° 3, juin 1979.

DURANTI, A. et E. OCHS. « Syncretic Literacy in a Samoan American Community », dans *Focus on Diversity*, University of California, vol. 5, n° 5, hiver 1995.

EDWARDS, Patricia A. « Empowering low-income mothers and fathers to share books with young children », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, n° 7, avril 1995.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO. *Le carnet du parent francophone*, « s.l. », mai 1996.

FÉDÉRATION DES PARENTS FRANCOPHONES DE L'ALBERTA. « Plus on s'y donne, plus on gagne! », dans *Le Chaînon*, édition spéciale, Edmonton, mars 1994.

_____. « Le Projet éducatif au sein de l'école », dans *Pour un plus grand rayonnement de l'éducation française en Alberta*, Edmonton, 1995.

GARCIA, Eugene. *Education of Linguistically and Culturally Diverse Students: Effective Instructional Practices*, National Center for Research on Cultural Diversity and Second Language Learning for Applied Linguistics, U.S. Department of Education, Washington, 1991.

GARCIA, Shernaz B. et al. « Enhancing Achievement for Language Minority Students: Classroom, School, and Family Contexts », dans *Education and Urban Society*, vol. 27, n° 4, août 1995.

GÉRIN-LAJOIE, Diane, Normand LABRIE et Denise WILSON. *Étude interprétative des résultats obtenus par les élèves franco-ontariens et franco-ontariennes en lecture et en écriture aux tests de niveaux provincial et national*, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, Toronto, juin 1995.

GOVERNMENT OF ALBERTA. Department of Education. *Ministerial Order*, Edmonton, 1976.

GOVERNMENT OF ALBERTA. *Language Education Policy for Alberta*, Edmonton, nov. 1988.

GOVERNMENT OF ALBERTA. Department of Learning. *Ministerial Order* (# 025/99), Edmonton, 1999.

GOVERNMENT OF ALBERTA. Department of Learning. *Ministerial Order* (# 004/2000), Edmonton, 2000.

GUE, Leslie, R. *An Introduction to Educational Administration in Canada*, 2e éd., McGraw-Hill Ryerson, Toronto, 1985.

GUMPERZ, John J. et al. « Bilingual Language Use in Literacy Instructional Contexts », dans *Focus on Diversity*, University of California, printemps/été 1995.

GUTHRIE, John T. « Educational contexts for engagement in literacy », dans *The Reading Teacher*, vol. 49, n° 6, mars 1996.

HAMERS, Josiane F. et Michel H.A. BLANC. *Bilingualité et bilinguisme*, Pierre Mardaga, Liège, Bruxelles, 1983.

HANCOCK, Roger. « Family Literacy: a French Connection », dans *Primary Teaching Studies*, printemps 1995.

HAYDEN, Ruth. « Literacy Learning Outside the Classroom, Social Relationships of Literacy », dans *The Reading Teacher*, vol. 49, n° 3, nov. 1995.

_____. « Literacy Learning Outside the Classroom, Training Parents as Reading Facilitators », dans *The Reading Teacher*, vol. 49, n° 4, déc. 1995/ janv. 1996.

HOOVER-DEMPSEY, Kathleen V. et al. « Parents' Reported Involvement in Students Homework: Strategies and Practices », dans *The Elementary School Journal*, vol. 95, n° 5, mai 1995.

KAZEMEK, Francis E. « Commentary: Family Literacy - Reading and Writing in Rhinelander », dans *Journal of Reading*, vol. 38, n° 8, mai 1995.

LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE, ALBERTA EDUCATION. *La force des partenariats en élaboration des programmes*. Mémoire présenté dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'éducation de langue française de l'ACELF, Edmonton, mars 1997.

LAFORGE, Lorne. « L'enseignement de la culture "maternelle" en milieu minoritaire », dans *La Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 49, n° 4, juin 1993.

LAMOUREUX, P. et D. TARDIF. *Un système d'éducation franco-albertain : Étude sur la gestion et le contrôle de l'enseignement en français en Alberta*. Étude faite pour l'Association canadienne-française de l'Alberta et la Fédération des parents francophones de l'Alberta, Edmonton, juin 1990.

LANDRY, Rodrigue. « Le bilinguisme additif chez les francophones minoritaires du Canada », dans *La Revue des sciences de l'éducation*, vol. XIV, n° 2, 1982.

LANDRY, Rodrigue et Réal ALLARD. « Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et vitalité ethnolinguistique », dans *Recherches Sociologiques*, n° 2-3, 1984.

_____. « Choix de la langue d'enseignement : une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif », dans *La Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 41, n° 3, 1985.

_____. « L'assimilation linguistique des francophones hors Québec, le défi de l'école française et le problème de l'unité nationale », dans *Éducation et Francophonie*, Association canadienne d'éducation de langue française, vol. 16, n° 3, 1988.

_____. *Beyond Socially Naïve Bilingual Education: the Effects of Schooling and Ethnolinguistic Vitality of the Community on Additive and Subtractive Bilingualism*. Présentation au Twentieth Annual International Bilingual/Bicultural Education Conference of the National Association for Bilingual Education, Washington, 1991.

LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Raymond THÉBERGE. « School and Family French Ambiance and the Bilingual Development of Francophone Western Canadians », dans *The Canadian Modern Language Review*, février 1991.

LANGEVIN, Claude. « Lire ou apprendre à lire : des propositions de travail », dans *Québec français*, mai 1982.

LEBLANC, Conrad. *Vers l'établissement de la table de concertation pour l'éducation franco-albertaine*. Rapport préparé pour la Direction de l'éducation française, Alberta Education, septembre 1995.

LEDUC, Denise. *La Pédagogie en milieu francophone minoritaire : une réalité à construire*. Projet de recherche, Maîtrise en sciences de l'éducation, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, Edmonton, 1996.

LEVASSEUR-OUIMET, France. *Les besoins éducatifs particuliers des élèves francophones vivant en milieu minoritaire*, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, Edmonton, février 1994.

MAHÉ, Yvon. Allocution d'ouverture au forum « L'École au cœur de la communauté, un partenariat essentiel », Vancouver, février 1997.

MASLOW, Abraham. Cité dans Godefroid, *Psychologie, Science humaine*, HRW, Toronto, 1987, p. 205-206.

MASNY, Diana. *Le développement langagier et la littératie dans les écoles de langue française*. Conférence sur la littératie, « s.l. », janvier 1994.

_____. « Literacy Development in Young Children », dans *Interaction 21*, printemps 1995.

_____. *Literacy learning in multilingual contexts: A Canadian perspective*. Présentation au XIth International Congress of Applied Linguistics, Finlande, 1996.

_____. « Meta-knowledge, Critical Literacy and Minority Language Education: The Case of Franco-Ontarian Student Teachers », dans *Language, Culture and Curriculum*, vol. 9, n° 3, 1996.

_____. *Un cadre conceptuel de l'actualisation linguistique, culturelle et sociale en français langue première*. Document de travail préparé pour la Direction de l'éducation française, Alberta Education, juin 1997.

MCMAHON, Frank. « L'École française et la Culture », dans *Échange*, la revue pédagogique du Conseil Français de l'Alberta Teachers' Association, vol. XIV, n° 1, automne 1986.

MCMAHON, Frank et Laurent FEDIGAN. « École et Culture : le projet culturel des Franco-Albertains, Écriture et Politique », dans *Les Actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest*, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, octobre 1987.

MORROW, Lesley et Susan B. TEMPLE. « Introduction: Family Literacy », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, n° 7, avril 1995.

NEWFOUNDLAND. GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR. *A Policy for French First Language Education in Newfoundland and Labrador*, 1991.

North-West Territories Ordinance, 1901.

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION. *Investir dans l'animation culturelle*, Guide d'intervention/Paliers élémentaire et secondaire, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1994.

_____. *Aménagement linguistique en français*, Guide d'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique, Paliers élémentaire et secondaire, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1994.

_____. *Actualisation linguistique en français et perfectionnement du français*, Paliers élémentaire et secondaire, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1994.

Ordinances of the North-West Territories of the Second Legislative Assembly, Regina, December 31, 1892.

Ordinances of the North-West Territories, compiled in the Attorney General of the Province of Alberta, Edmonton, 1907.

PAQUETTE, Claude. « Vers un projet éducatif nouveau », dans *Vie pédagogique*, vol. 100, sept.-oct. 1996.

PRIN/COMMUNICATIONS. *L'École française, un habitat de culture*, Groupe de travail sur la culture francophone en Colombie-Britannique, Victoria, 1993.

PROVINCE OF ALBERTA. *The Revised Statutes of Alberta*, Vol. 1, Edmonton, 1922.

PROVINCE OF ALBERTA. *An Act Respecting Schools*, Chapter 50, Edmonton, 1952.

PROVINCE OF ALBERTA. *An Act to Amend the School Act*, Chapter 82, Edmonton, 1964.

PROVINCE OF ALBERTA. *An Act to Amend the School Act*, Chapter 89, Edmonton, 1968.

PROVINCE OF ALBERTA. *An Act Respecting Public and Separate Schools*, Chapter 100, Edmonton, 1970.

PROVINCE OF ALBERTA. *School Act*. Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1 with amendments in force as of March 26, 1998. Consolidated September 3, 1998, Queen's Printer for Alberta.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Projet éducatif de l'école*, Guide de participation, 1991.

RUEDA, Robert et Erminda GARCIA. « Teachers' Perspectives on Literacy Assessment and Instruction with Language-Minority Students: A Comparative Study », dans *The Elementary School Journal*, vol. 96, n° 3, janv. 1996.

SASKATCHEWAN. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI. *Pédagogie des écoles fransaskoises, Fondement et pratique, Programmes fransaskois*, Régina, 1994.

SHANAHAN, Timothy et al. « Project Flame: Lessons learned from a family literacy program for linguistic minority families », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, nº 7, avril 1995.

SHORT, Kathy G. et al. « Exploring the world through multiple literacies », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, nº 7, avril 1995.

SLEVINSKY, Richard A. *Current Issues in Alberta's Francophone School Jurisdictions : Educational Leaders' Understandings*. Thèse de doctorat en philosophie, University of Alberta, Edmonton, 1997.

SUPREME COURT OF CANADA. *Mahé et al. v. Her Majesty the Queen in Right of the Province of Alberta et al.*, March 15, 1990.

_____. *The Fédération provinciale des comités de parents Inc. v. The Attorney General of Manitoba*, on appeal from the Court of Appeal for Manitoba, March 4, 1993.

TARDIF, Claudette. *Raisons qui contribuent à l'abandon ou à la poursuite des études dans une école francophone*. Recherche pour la Fédération des parents francophones de l'Alberta, Edmonton, janvier 1993.

TERRE-NEUVE. GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR. *Cadre politique pour l'éducation en français langue première à Terre-Neuve et au Labrador*, 1991.

THARP, R. G. « Principles of Instruction for Multicultural Education », dans *Focus on Diversity*, University of California, 1994.

UNWIN, Cynthia G. « Elizabeth's story: The potential of homebased family literacy intervention », dans *The Reading Teacher*, vol. 48, nº 7, avril 1995.

WALCHUK, Walter. *Local governments: People in Community Seeking Goodness*, Municipal Affairs, Edmonton, 1987.